



## QUEL MÉTIER CHOISIR ?

### LE TEST EXCLUSIF

IDENTIFIEZ VOTRE PROFIL D'HABILITÉS  
ET LES MÉTIERS QUI VOUS RESSEMBLENT  
ÉTAT, TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE, VILLE DE PARIS...



# LE GUIDE DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE

ORIENTATION - MOBILITÉ - RECONVERSION

accès au site

**Vocation**  
Service public.fr



- ✓ LES EMPLOYEURS PUBLICS ET LEURS MODES DE RECRUTEMENT  
AVEC OU SANS CONCOURS
- ✓ COMBIEN GAGNEREZ-VOUS ?
- ✓ CHOISIR SON LIEU DE TRAVAIL
- ✓ CHOISIR D'ÉVOLUER

**casden**



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

*Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Twnélic, agents de la Fonction publique*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 105 rue Jean Wiener 75200 Champs sur Marne - Siren n° 784 276 776 - RCS Meaux - Immatriculation Orléans 15 07 027  
Crédit photo : © Román Jarama / Contrasto / Visage 2022. Merci à Marie-Elisabeth, Pierrick, Twnélic et Marie-Elisabeth, infirmière à mes côtés - Photo Mark, professeur de F15, Waack et Elisabeth, infirmière à mes côtés - Pierrick, formateur de formation à mes côtés - Marie-Elisabeth, Commandant de police d'avant prêtée leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

**casden.fr**  
coût de  
connexion selon  
votre opérateur



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE**

## QUEL MÉTIER CHOISIR DANS LA FONCTION PUBLIQUE ? LAISSEZ-VOUS GUIDER !

Face aux crises sanitaires, sociales et environnementales que nous traversons, choisir le service public permet d'**agir concrètement**, par la conception et la mise en œuvre des politiques publiques comme par le **contact direct avec les usagers**. En effet, la Fonction publique offre des opportunités nombreuses et variées à qui souhaite s'engager pour l'intérêt général, dans **un métier qui a du sens**. Fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, armées, agences et établissements publics : vous avez l'embarras du choix !

Le service public propose un large éventail de métiers. Comment choisir celui qui vous convient, selon vos aspirations et votre niveau de formation ? Vocation Service Public vous invite à passer le **Test des « profils d'habiletés » spécial métiers publics** en 15 questions. **Que vous soyez étudiant, salarié en reconversion ou agent public désireux de changer de filière ou de poste, ce test s'adresse à vous !** C'est en vous connaissant mieux et en cernant vos attentes et vos désirs que vous trouverez les idées et l'énergie nécessaires pour atteindre vos objectifs. Avec ce test, vous découvrirez peut-être aussi des filières et métiers que vous ne connaissiez pas. Cela vous aidera à choisir votre (ré)orientation ou vous ouvrira de nouvelles perspectives d'évolution.

Vous pouvez choisir d'intégrer la Fonction publique **sur concours ou sans concours**. En effet, afin d'assurer l'égal accès aux emplois publics, la loi prévoit que « les fonctionnaires sont sélectionnés par concours, sauf dérogations ». Mais dans un contexte à la fois de modernisation et de perte d'attractivité des métiers de la Fonction publique, on observe une **simplification des règles de recrutement** et l'ouverture à une plus grande diversité de profils avec les recrutements de fonctionnaires sans concours, le recours plus fréquent aux contractuels, l'expérimentation des « concours talents »...

**Vous voulez choisir aussi votre lieu de travail ?** Si certains métiers de la Fonction publique demandent des sacrifices en matière de mobilité géographique, la plupart peuvent être exercés à l'endroit de son choix, dès le premier poste. Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour maîtriser son lieu d'affectation ? On fait le point sur ce qu'il faut savoir sur les différents employeurs publics et les modes de recrutement qui permettent de concilier vie professionnelle et personnelle.

Et si la Fonction publique offre à ses agents titulaires la garantie d'un emploi à vie, elle ne les oblige pas pour autant à exercer les mêmes fonctions ou le même métier tout au long de leur carrière... Envie d'évoluer, de se réaliser dans son travail, de rompre la routine, de retrouver sa motivation ou d'améliorer sa situation financière : **la mobilité professionnelle se développe** dans le public comme dans le privé, amplifiée par l'allongement des carrières.

**Qu'en sera-t-il de votre rémunération ?** Afin de développer l'attractivité des métiers de la Fonction publique et lutter contre les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat, les salaires des agents publics ont été de nouveau augmentés de 1,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2023. D'autres mesures récentes ou à venir instaurent des revalorisations spécifiques, par exemple pour les enseignants en début et milieu de carrière. Notre point complet vous permettra de comprendre le calcul de votre future rémunération, exemples à l'appui.

**La Rédaction**

**Pour tout connaître  
sur la fonction publique**

Mémorisez l'essentiel pour entrer  
ou évoluer dans la fonction publique  
grâce à ce livre original en fiches,  
schémas et vidéos !

9782311216233 | Août 2023 18,90€



Découvrez également **des outils indispensables pour s'entraîner et réussir :**  
concours, examens, recrutements !



9782311214567  
Janvier 2023 | 20,00€



9782311214628  
Janvier 2023 | 19,00€



9782311217209  
Janvier 2024 | 17,90€



9782311216899  
Janvier 2024 | 13,50€



9782311214581  
Janvier 2023 | 19,90€



9782311215731  
Janvier 2023 | 22,90€

Suivez-nous sur [www.vuibert.fr](http://www.vuibert.fr)  
et sur les réseaux sociaux



Retrouvez l'ensemble  
de notre catalogue





## VOCATION SERVICE PUBLIC

- Édito ..... p. 3
- Pour un premier emploi ou une évolution de carrière : choisir le service public  
Connaître les différents employeurs ..... p. 6  
Quel sera votre statut ? ..... p. 9
- Choisir son mode de recrutement  
Avec ou sans concours ..... p. 10  
Les contrats spécifiques ..... p. 13
- Les salaires dans la Fonction publique  
Combien gagnerez-vous ? ..... p. 16
- Comment devenir enseignant ?  
L'infographie pour tout savoir, selon votre profil ..... p. 20

## QUEL MÉTIER CHOISIR ?

- Le Test exclusif des 6 profils d'habiletés  
Faites le test et découvrez votre profil et les métiers qui vous correspondent ..... p. 22
- Les Éloquents ..... p. 26
- Les Rationnels ..... p. 28
- Les Concepteurs ..... p. 30
- Les Femmes et Hommes de terrain ..... p. 32
- Les Relationnels ..... p. 34
- Les Autonomes ..... p. 36

## PASSER À L'ACTION

- Première affectation :  
Choisir son lieu de travail ..... p. 38
- Mobilité professionnelle :  
Choisir d'évoluer ..... p. 42
- La boîte à outils  
Pour choisir son futur métier ..... p. 46



**Vocation**  
Service public.fr 

ENTREZ ET BOUGEZ DANS LE SERVICE PUBLIC



Vocation Service Public est une publication du Groupe Vocation Service Public  
© Dépôt légal n°40 Octobre 2023 - ISSN 2107-3341 - Ne peut être vendu



**Directeur de la publication et Éditeur :** Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr  
**Publicité, partenariat, opérations spéciales :** Tél. 06 28 33 56 30 - pub@gvsp.fr  
**Impression :** SIEP - 77590 Bois le Roi  
**GVSP :** Sarl au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169  
**Siège social :** 28, rue René Quinton - 77300 Fontainebleau  
**Rédaction :** Olivier Davon, Florence Leclair, Victor Lanniel  
**Photos et illustrations :** DR, fotolia, 123rf, iStock - **Site :** www.vocationsservicepublic.fr

Vous souhaitez recevoir et diffuser ce Guide gratuit dans vos services ? Contact : antoine.ingold@gvsp.fr

# POUR UN PREMIER EMPLOI OU UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE : CHOISIR LE SERVICE PUBLIC

Face aux crises sanitaires, sociales et environnementales que nous traversons, choisir le service public permet d'agir concrètement, par la conception et la mise en œuvre des politiques publiques comme par le contact direct avec les usagers.

En effet, la Fonction publique offre des opportunités nombreuses et variées à qui souhaite s'engager pour l'intérêt général, dans un métier qui a du sens.

Fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, armées, agences et établissements publics : vous avez l'embaras du choix !

La Fonction publique française emploie **un actif sur cinq** à la fin 2020, soit 5,66 millions de personnes, selon le plus récent rapport annuel sur l'état de la Fonction publique paru en 2022 ([bit.ly/3M0luLd](#)). C'est 0,6 % de plus que l'année précédente : **les effectifs continuent donc d'augmenter** malgré les nombreux départs en retraite (+ 3,5 % en 2020). Et par conséquent, les besoins en recrutement augmentent.

Ainsi, la Fonction publique vous propose **plus de 500 métiers différents** dans les filières administrative, sociale, sportive, technique, ou encore dans les filières de la santé, de la justice, de l'enseignement, de la sécurité, de la culture et du patrimoine.

Ces missions sont généralement accessibles par concours, qui garantissent l'égalité des chances. Mais il existe également des procédures de recrutement direct, sans concours (voir pages 10-13).

### La fonction publique d'État (FPE)

Vous pouvez rejoindre les 2,52 millions de personnes qui ont choisi la fonction publique d'État. Elles représentent près de la moitié des agents publics. Près de 80 % d'entre elles sont au service des différents ministères (notamment de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, des Armées et des Finances), plus précisément :

- Dans les **services centraux des ministères**, situés majoritairement à Paris, qui mettent en place les actions de l'État au niveau national.

- Ou dans les **services déconcentrés** présents dans les régions et les départements, qui ont en charge les missions de l'État sur le plan local : ce sont les directions régionales ou départementales de la jeunesse et des sports, les centres des impôts, les rectorats, les collèges, les lycées, les préfetures, les sous-préfetures, les commissariats et les ambassades de France à l'étranger.

Les 20 % restantes travaillent dans les **Établissements publics à caractère administratif (EPA)** nationaux. Ce sont des personnes morales de droit public, sous tutelle d'une administration publique (un ou plusieurs ministères, collectivités territoriales), remplissant une mission d'intérêt général qui ne peut pas être industrielle ou commerciale et disposant d'une certaine autonomie administrative et financière.

**Par exemple**, la Sécurité sociale, les Agences de l'eau, Météo-France, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), les Agences régionales de santé (ARS) ou encore Pôle Emploi sont des EPA.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3rrzs1l](https://bit.ly/3rrzs1l)

### La fonction publique territoriale (FPT)

Vous pouvez choisir la fonction publique territoriale, qui compte 1,93 million d'agents. Parmi ceux-ci, 72 % exercent dans les collectivités territoriales, c'est-à-dire les régions, départements et communes. Les 28 % restants travaillent dans les établissements publics locaux (communautés de communes, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, offices publics de l'habitat, syndicats mixtes, etc.).

Leurs compétences et leurs missions touchent des domaines tels que l'éducation, l'aménagement de territoire, l'environnement, la culture, mais aussi des activités industrielles d'intérêt général comme le chauffage urbain, le tri et le recyclage des déchets, l'entretien des routes. Les besoins en matière de gestion du personnel, de finances et d'économie, de développement du territoire à l'international ou de communication se

confirment. L'informatique et les réseaux de communication sont également des secteurs à très forte demande.

### La fonction publique hospitalière (FPH)

Vous pouvez intégrer l'un des établissements de soins publics (hôpitaux, maisons de santé, de retraite, établissements d'accueil, etc.) répartis dans les différents départements français. La fonction publique hospitalière y compte 1,21 million d'agents : la majorité d'entre eux (85 %) exercent dans les hôpitaux, les autres (15 %) dans les établissements médico-sociaux tels que les établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpad) et les maisons d'accueil spécialisées.

### La Ville de Paris

À la fois ville et département, Paris emploie près de 53 000 agents titulaires, auxquels s'ajoutent environ 5 300 contractuels dans les mêmes domaines que la fonction publique territoriale. Organisant ses propres concours et gérant ses procédures de recrutement, la Ville de Paris est considérée comme une fonction publique à part entière.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3t9UhyY](https://bit.ly/3t9UhyY)

### La fonction publique parlementaire

Dans la plus pure tradition républicaine française, le Sénat et l'Assemblée nationale recrutent et emploient eux-mêmes leurs propres agents afin de garantir l'indépendance du pouvoir législatif. Ils regroupent près de 3 000 fonctionnaires.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3PvEq5q](https://bit.ly/3PvEq5q)

### Le cas particulier de l'armée

Plus de 200 000 militaires composent les trois **forces armées** qui assurent la défense du pays (Air, Terre et Mer), auxquels s'ajoutent plus de 60 000

**personnels civils** pour des fonctions de soutien. Outre les missions de combat, tous les secteurs d'activités sont représentés dans chacun des trois corps d'armées :

- **Technique** : informatique, télécommunications, aéronautique, mécanique et construction mécanique, électrotechnique, pyrotechnie, génie civil.

- **Administratif** : finances, droit, ressources humaines, marchés publics, secrétariat.

- **Santé** : aides-soignants, agents hospitaliers, ergothérapeutes, orthoptistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers.

- **Social** : assistants de service social et conseillers techniques de service social.

**Pour en savoir plus** : [bit.ly/452FdAh](https://bit.ly/452FdAh)

## Les établissements publics

Au-delà de la Fonction publique, le service public inclut :

- **les Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)** tels que l'Agence de la transition écologique (ADEME), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), etc.

- **les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)** tels que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), etc.

**Pour en savoir plus** : [bit.ly/3rrzs1l](https://bit.ly/3rrzs1l)

## LA FONCTION PUBLIQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES JEUNES

• L'enquête Génération 2017 réalisée en 2020 par le Céreq a interrogé plus de 25 000 jeunes sur leurs trois premières années de vie active. La DGAFP en a publié les données concernant leur expérience dans la Fonction publique (**Point Stat n° 40** : [bit.ly/3thpNec](https://bit.ly/3thpNec)).

Ceux qui y travaillaient au moment de l'enquête y révèlent leurs motivations à choisir le service public :

- l'intérêt du métier exercé (88 %) ;
- une opportunité d'emploi (79 %) ;
- le désir de servir l'intérêt général (75 %).

L'enquête révèle également la satisfaction de ces jeunes agents de la Fonction publique : une très grande proportion considère à la fois développer des compétences (94 %) et s'épanouir personnellement (81 %).

Afin de faciliter l'accès des jeunes à la Fonction publique, différents dispositifs ont été mis en place. Le plan **Talents du service public** lancé en 2021 vise ainsi à favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'encadrement supérieur dans la Fonction publique grâce à des prépas, des bourses et des concours spécifiques.

L'insertion professionnelle des jeunes est également favorisée **via l'apprentissage et les stages**. Dans les ministères, l'objectif est notamment de recruter 10 % des apprentis dans la filière numérique.

## LES STATUTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Dans le secteur public, les fonctionnaires ont un régime statutaire particulier. Leur situation n'est pas régie par un contrat de travail comme dans le secteur privé, mais par un ensemble de règles et de lois qui définissent le statut du fonctionnaire.

La particularité la plus significative de ce statut est la **titularisation**. Après une période de stage, si leurs aptitudes sont vérifiées, les lauréats de concours sont titularisés fonctionnaires par un acte de l'administration qui les emploie (décret ou arrêté).

Cette titularisation les rend, en quelque sorte, « propriétaires » du poste et oblige l'administration à leur trouver un emploi correspondant à leur grade. En rémunération de leur travail, les fonctionnaires ne perçoivent pas de salaire, mais un traitement.

Les **non-fonctionnaires** sont contractuels, généralement sous contrat de droit public, parfois sous contrat de droit privé. Leur situation est régie par un contrat déterminant des obligations et des droits (et non un ensemble de règles et de lois comme pour le fonctionnaire). Ils ne bénéficient pas de la titularisation ni de la sécurité de l'emploi.

Pour en savoir plus : [bit.ly/46I2fhj](https://bit.ly/46I2fhj) ■

# DUNOD votre coach pour les concours !

## COLLECTION J'INTÈGRE LA FONCTION PUBLIQUE :

➤ une préparation intégrale et pas à pas



9782100848799



9782100848737



9782100859719



9782100862092

## COLLECTION MON CONCOURS EN 60 JOURS :

➤ un programme clé en main pour se préparer sans stress



9782100841165



9782100852727



9782100848812



9782100848805

# AVEC OU SANS CONCOURS : CHOISIR SON MODE DE RECRUTEMENT

Afin d'assurer l'égal accès aux emplois publics, la loi prévoit que « les fonctionnaires sont sélectionnés par concours, sauf dérogations ». Mais dans un contexte à la fois de modernisation et de perte d'attractivité des métiers de la Fonction publique, on observe une simplification des règles de recrutement et l'ouverture à une plus grande diversité de profils avec les recrutements de fonctionnaires sans concours, le recours plus fréquent aux contractuels, l'expérimentation des « concours talents »...

## CHOISIR LES RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

### Les recrutements contractuels en CDD ou CDI

Les contractuels représentent environ 20 % des agents publics. Ils viennent compléter les effectifs permanents de la Fonction publique dans certains cas : par exemple quand il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions recherchées, ou pour des postes à temps partiel, ou encore pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels, etc. De très nombreux postes sont donc à pourvoir chaque année, sans concours.

De nombreux travailleurs trouvent un épanouissement dans le CDD qui ne les « enferme » pas dans une voie et dont ils choisissent le lieu d'exercice. Pour certains, c'est aussi une manière de « mettre un pied » dans la Fonction publique et d'aspirer à une titularisation par la réussite aux concours (externes ou internes

selon la durée de présence dans le service public), ou à un CDI après une période de six années.

Le CDI de droit public peut toutefois être appliqué dès la première embauche, sans passer par un ou plusieurs CDD. Quant au contrat de projet, un nouveau CDD apparu dans la Fonction publique en 2020, il permet de recruter un agent pour des missions spécifiques pendant un à six ans maximum sans aboutir à un CDI.

### Comment postuler en tant que contractuel ?

Comme dans le secteur privé, les candidats aux recrutements sans concours postulent en envoyant un CV et une lettre de motivation à l'employeur public qui a publié l'offre d'emploi. Un entretien de recrutement est ensuite proposé à ceux dont la candidature a été retenue.

**Les offres sont publiées sur les sites :**  
- <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/nos-offres>,

- <https://emploi.fhf.fr>,
- <https://www.emploi-territorial.fr>,
- <https://www.pole-emploi.fr>.

### **Les recrutements sans concours donnant accès au statut de fonctionnaire**

Des recrutements sans concours ni conditions de diplôme sont organisés, dans les fonctions publiques d'État et hospitalière, pour des emplois d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques (catégorie C). Comme pour un concours, les candidats s'inscrivent auprès de l'organisateur.

Les épreuves sont remplacées par une **sélection sur CV et lettre de motivation, suivie d'un entretien**. Puis, comme pour un concours, les candidats recrutés sont affectés sur un poste et titularisés s'ils donnent satisfaction. Pour se présenter à ces recrutements, il est simplement demandé de remplir les mêmes conditions générales que pour l'accès aux concours (voir plus loin).

**Dans la fonction publique d'État**, ces recrutements sont souvent organisés au niveau régional : les lauréats sont affectés dans leur région d'inscription. C'est le cas par exemple pour des recrutements d'adjoints administratifs ou techniques de l'Éducation nationale (gérés par les rectorats), de la Défense (gérés par les CMG, centres ministériels de gestion), de la police nationale (gérés par les SGAMI, secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur).

La localisation et l'intitulé précis des postes sont parfois même connus dès l'inscription : les candidats sont alors invités à exprimer leurs préférences dans le dossier de candidature.

Mais parfois, ces recrutements sans concours sont organisés au niveau national, comme c'est le cas pour les adjoints administratifs du ministère de la Justice : les lauréats expriment alors leurs préférences à partir de la liste des postes à pourvoir sur le plan national (y compris outre-mer) et y sont affectés selon leur classement.

En cas de refus de cette affectation, le lauréat voit son recrutement annulé.

**Dans la fonction publique hospitalière**, des recrutements sans concours sont organisés directement par les établissements où sont implantés les postes. Les annonces sont diffusées sur la page « emploi » des sites de ces établissements ainsi que sur le portail <https://www.concours-fph.ars.sante.fr/>.

Pour être alerté des recrutements avec et sans concours, suivez le fil d'info de la page Facebook de Vocation Service Public :

[www.facebook.com/vocationservicepublic](https://www.facebook.com/vocationservicepublic)  
et consultez le calendrier :  
<https://vocationservicepublic.fr/concours/>

## **CHOISIR LES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

Les concours restent la « voie royale » pour devenir fonctionnaire. Organisés à l'échelle nationale ou régionale selon les cas, ils se déroulent généralement en deux temps :

- Les candidats inscrits passent des épreuves écrites dites « **d'admissibilité** » (parfois précédées d'une phase de « **pré-admissibilité** »).

> suite p. 12

- Une partie d'entre eux est sélectionnée et convoquée aux épreuves orales (parfois sportives ou psychotechniques) dites « **d'admission** ».

Les lauréats deviennent alors fonctionnaires stagiaires avant d'être titularisés.

## Les conditions générales d'accès aux concours

Pour tous les types de concours, les conditions à remplir pour vous inscrire sont les suivantes :

- Jouir de vos droits civiques.
- Être en situation régulière au regard des obligations du code du service national.
- Ne pas avoir subi de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l'exercice de vos futures fonctions.
- Être apte physiquement : certains concours exigent, par exemple, une certaine taille minimum et une bonne acuité visuelle.
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne (condition variable selon la nature des postes à pourvoir : les concours liés à la sécurité publique et à la justice sont réservés aux personnes de nationalité française).
- La limite d'âge est supprimée, sauf pour les personnels actifs (policiers, pompiers, gendarmes...) et certains concours de l'École Nationale de la Magistrature (ENM). Aussi, le nombre de présentations à un même concours n'est plus limité.

## Les conditions spécifiques

Des conditions de diplôme et/ou d'expérience professionnelle dans le secteur public ou privé sont requises selon le type de concours :

- **Le concours externe** est ouvert à tous, sous conditions de diplômes (voir encadré « Les catégories A, B, C »). Toutefois, aucune condition de diplôme n'est exigée pour les pères et mères qui élèvent ou ont élevé au moins trois enfants, ainsi que pour les sportifs de haut niveau.

- **Le concours interne** concerne les fonctionnaires et agents publics justifiant d'une certaine durée de service dans la Fonction publique et étant en activité au moment des épreuves.

- **Le 3<sup>e</sup> concours** (ou concours 3<sup>e</sup> voie) est ouvert à tous, sans aucune condition de diplôme, mais avec une expérience professionnelle dans le même domaine d'activité (en général 4 ou 5 ans).

- **Le concours sur titre**, surtout pratiqué dans la fonction publique hospitalière, concerne les professions réglementées (infirmier, psychologue, assistant de service social, etc.). Sans épreuves mais nécessitant un niveau, un type de formation et un diplôme particuliers, il consiste en un entretien avec un jury.

- **Le concours talents**, expérimenté de 2021 à 2024, est réservé aux candidats d'origine modeste qui se présentent aux concours de l'INSP (ex-ENA), de l'INET, de l'EHESP, de l'ENSP et de l'ENAP.

- **Le concours réservé** s'adresse à un public dont les caractéristiques sont définies dans l'arrêté de publication du concours (personnes en situation de handicap, agents contractuels de la Fonction publique qui totalisent un nombre d'années de présence suffisant...).

Pour certains concours, les candidats qui ne possèdent pas le diplôme requis sont autorisés à se présenter s'ils justifient de qualifications au moins équivalentes, ou

s'ils justifient de l'exercice d'une activité professionnelle équivalente à une durée cumulée d'au moins trois ans (deux dans certains cas) à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès. C'est la **reconnaissance d'équivalence de diplômes (RED)** ou de **l'expérience professionnelle (REP)**.

Voir [bit.ly/3rv7DW8](https://bit.ly/3rv7DW8)

De même, la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** permet de reconnaître officiellement les savoirs et les compétences d'une personne à travers l'élaboration d'un rapport d'activités personnalisé. C'est une épreuve certifiante qui, si elle est réussie, permet l'accès à un concours.

Voir [bit.ly/48rDjfb](https://bit.ly/48rDjfb) ■

## Les catégories A, B, C

Les concours sont classés en trois catégories qui correspondent à un niveau d'études (exigé ou non selon le type de concours et la situation du candidat) :

- **Concours de catégorie A** :

bac + 3 ou plus.

- **Concours de catégorie B** :

bac ou bac + 2.

- **Concours de catégorie C** :

brevet, CAP ou BEP, voire sans diplôme.

Voir [bit.ly/3LEH4EO](https://bit.ly/3LEH4EO)

On y ajoute la **catégorie A+** pour distinguer les « hauts fonctionnaires », mais celle-ci n'est pas officielle.

Voir [bit.ly/3LypqCj](https://bit.ly/3LypqCj)

## LES CONTRATS SPÉCIFIQUES

- **Le Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, de l'État et hospitalières (PACTE)** permet, pour des emplois de catégorie C, le recrutement sans concours de candidats répondant à certains critères :

- jeunes de 16 à 28 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification ou titulaires d'un diplôme inférieur au bac ;

- personnes de 45 ans et plus au chômage de longue durée bénéficiaires de minima sociaux.

L'employeur public met en place un contrat en alternance de 1 à 2 ans. Le bénéficiaire suit une formation qualifiante, diplômante et rémunérée. Après évaluation positive, le bénéficiaire du PACTE est titularisé : il devient fonctionnaire.

Voir [bit.ly/4631244](https://bit.ly/4631244)

- **L'apprentissage et l'alternance** offrent aux jeunes de 16 à 30 ans, avec ou sans qualification préalable, un travail rémunéré, l'encadrement d'un maître d'apprentissage,

une formation et la possibilité d'intégrer la Fonction publique, sur concours externe ou 3<sup>e</sup> voie. Toutes les offres sont regroupées sur le portail PASS, « Place de l'apprentissage et des stages ».

Voir [bit.ly/46tCTDN](https://bit.ly/46tCTDN)

- **Le Contrat de Préparation aux concours de catégorie A et B (PrAB)** propose à l'agent recruté à la fois un CDD et une préparation au concours correspondant à l'emploi qu'il occupe. Il concerne tous les concours de catégorie A ou B de la Fonction publique.

Voir [bit.ly/48xmhg0](https://bit.ly/48xmhg0)

- **Le contrat donnant vocation à titularisation** s'adresse aux travailleurs handicapés. Avec un employeur public, ils signent un contrat d'une durée égale à celle du stage prévu pour un fonctionnaire stagiaire (en général 1 an), renouvelable une seule fois. À l'issue de ce contrat, ils peuvent être titularisés s'ils sont jugés professionnellement et médicalement aptes à exercer leurs fonctions.

Voir [bit.ly/3PuBbep](https://bit.ly/3PuBbep)

# LA CASDEN BANQUE POPULAIRE, UNE BANQUE ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

**Accompagner tous les agents de la Fonction publique dans leurs projets professionnels et personnels, être à leurs côtés à chaque moment clé de leur vie, c'est la vocation de la CASDEN Banque Populaire, la banque coopérative de toute la Fonction publique.**

Parce que le monde de la Fonction publique est en pleine mutation, parce que les métiers se transforment, se modernisent, parce que l'environnement dans lequel nous travaillons invite chacun à s'adapter, à anticiper, la CASDEN Banque Populaire propose aux agents de la Fonction publique des solutions concrètes pour réaliser leurs projets<sup>(1)(2)</sup>, petits ou grands.

La CASDEN Banque Populaire et ses partenaires, les Banques Populaires régionales, depuis près de 50 ans, proposent ainsi une offre bancaire complète adaptée aux besoins des Sociétaires CASDEN, clients Banque Populaire. La CASDEN et les Banques Populaires régionales accompagnent les agents de la Fonction publique au quotidien dans les moments importants de leur vie personnelle et professionnelle.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



La banque coopérative  
de toute la Fonction publique



Plus de 2,2 millions  
de Sociétaires



Près de 50 ans de partenariat avec  
les Banques Populaires régionales

**Construite sur un modèle alternatif et affinitaire**, la CASDEN Banque Populaire s'appuie sur des valeurs de coopération et de solidarité, et partage avec ses Sociétaires le sens du service public. Elle s'attache à valoriser les agents de la Fonction publique dans leur métier et à mettre en lumière ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt général.

## La CASDEN Banque Populaire aux côtés des agents de la Fonction publique lors de leur 1<sup>er</sup> affectation ou lors de leur mutation.

### PRÊT ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE<sup>(1)</sup>



“ Aujourd’hui, je me suis installée dans mon 1<sup>er</sup> chez moi... tellement heureuse ! J-7 avant la pendaison de crémaillère. Merci à la CASDEN pour le Prêt Entrée Fonction Publique<sup>(1)</sup> dédié aux Jeunes<sup>(2)</sup>.

*Jenny, Enseignante chercheuse*

**Vous rentrez dans la Fonction publique ? Vous avez besoin de vous installer, de vous équiper ?** La CASDEN vous accompagne avec le Prêt Entrée Fonction publique<sup>(1)</sup> à des conditions de financement intéressantes, exclusivement réservé aux jeunes fonctionnaires de moins de 29 ans.

### PRÊT MOBILITÉ FONCTION PUBLIQUE<sup>(1)</sup>



“ Ma demande de mutation a été acceptée dans le sud de la France... Avec le Prêt Mobilité Fonction publique de la CASDEN, tout a été fait pour faciliter mon installation.

*Matthieu, Professeur des écoles*

**Une mobilité géographique ou professionnelle au sein de la Fonction publique ?** La CASDEN accompagne vos besoins d’installation, de déménagement, d’équipements avec le Prêt Mobilité Fonction publique<sup>(1)</sup>.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## DÉCOUVREZ LES OFFRES DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE



**Sur casden.fr**  
coût de connexion selon votre opérateur



**Par téléphone au 01 64 80 64 80**  
appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.  
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 (heures métropole)



**En Délégation Départementale CASDEN**  
(sur rendez-vous)



**En agence Banque Populaire**

Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection commerciale. Ce droit peut être exercé par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité portant votre signature auprès de CASDEN Banque Populaire, en vous adressant au DPO de la Casden BP à l'adresse suivante : DPO - CS 20819 CHAMPS SUR MARNE - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2. (1) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (2) Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. • (3) Offre réservée aux Sociétaires CASDEN de moins de 29 ans. • CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1bis rue Jean WIENER 77420 Champs sur Marne - SIREN n° 784 275 778 - RCS MEAUX - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - RCS Paris N° 493 455 042 - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. • Photographie : © Roman Jehanno. Merci à Jenny, enseignante chercheuse et Matthieu, professeur des écoles d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

# SALAIRES 2023-2024 : COMBIEN GAGNEREZ-VOUS ?

Afin de développer l'attractivité des métiers de la Fonction publique et lutter contre les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat, les salaires des agents publics ont été de nouveau augmentés de 1,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2023. D'autres mesures récentes ou à venir instaurent des revalorisations spécifiques, par exemple pour les enseignants en début et milieu de carrière. Le point complet pour comprendre le calcul de votre future rémunération, exemples à l'appui.

## GRADE, ÉCHELON, INDICE : LES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE LE CALCUL DU TRAITEMENT DE BASE

Dans la Fonction publique, le salaire du fonctionnaire prend le nom de « **traitement** ». Son calcul relève d'un mécanisme très précis. Pour le comprendre, il est nécessaire de maîtriser ses différents éléments :

- Dès sa titularisation, le fonctionnaire possède un **grade, découpé en échelons** qui lui permettront d'évoluer au cours de sa carrière.
- À chaque échelon est affecté un **indice**, valeur numérique à 3 chiffres (quelquefois 4 chiffres) qui sert de multiplicateur à la valeur monétaire du point d'indice pour calculer le traitement.

**Par exemple**, un gardien de la paix en début de carrière, au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade, est à l'indice 364. On multiplie 364 par 4,92278 (valeur monétaire actuelle du point d'indice) : son traitement est de 1 791,89 € brut mensuel. Tous les 2 à 3 ans, il passera aux échelons suivants avec des indices plus élevés.

À chaque corps ou cadre d'emplois correspond une « **grille indiciaire** » : sous forme de tableau, elle indique l'évolution des grades, des échelons, des indices et donc du traitement de base de l'agent au cours de sa carrière.

Seuls les agents publics titulaires bénéficient de l'avantage de la grille indiciaire.

**Pour les agents contractuels**, si leur rémunération est souvent calquée sur celles des fonctionnaires, elle se négocie de gré à gré au moment de la signature du contrat de travail.

Attention, deux indices sont affectés à chaque échelon : un **indice brut** et un **indice majoré** :

- Seul l'indice majoré est utilisé pour le calcul de la rémunération brute mensuelle.
- L'indice brut ne sert qu'aux gestionnaires de ressources humaines pour déterminer les avancements de grade et les équivalences en cas de détachement.

**Voir toutes les grilles indiciaires :**  
<https://bit.ly/3QR1Twm>

## RÉGIME INDEMNITAIRE, UNE PART IMPORTANTE DU TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES

Pour compléter la rémunération de base, les fonctionnaires disposent d'un ensemble de revenus complémentaires qui échappent à la grille de calcul commune et permettent d'augmenter et d'individualiser la rémunération. Elles représentent **en moyenne 24,3 % de leur salaire final**.

Ces primes et indemnités correspondent à une réalité de la vie professionnelle, à des compétences particulières, à des contraintes subies par l'agent (choix de la résidence limité, astreintes, travaux pénibles, etc.).

Certaines sont communes à tous les fonctionnaires, et d'autres sont propres à chaque branche de la Fonction publique (État, territoriale et hospitalière).

Ce régime indemnitaire est inscrit dans le statut des fonctionnaires et encadré par des dispositions réglementaires.

Il comprend :

- les primes et les indemnités mensuelles, comme l'indemnité de résidence (qui dépend de la commune d'affectation), le supplément familial de traitement (dont le montant dépend du nombre d'enfants à charge) ;

- le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Rifseep), qui remplace progressivement la plupart des primes et indemnités basées sur la valeur professionnelle de l'agent, sa technicité, ses responsabilités ;

- les primes et indemnités ponctuelles ou accessoires comme la rémunération des heures supplémentaires, les indemnités versées au titre de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa, voir plus bas), ou encore les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du Compte épargne-temps (CET).

Source : Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2022 - <https://bit.ly/3M0luLd>

## **SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : MAINTENIR LE POUVOIR D'ACHAT**

Le traitement brut calculé selon la grille indiciaire ne peut être inférieur au SMIC. Or ce dernier est revalorisé chaque année.

Afin d'atteindre le montant du SMIC, des points d'indice supplémentaires sont attribués aux agents de cat. C en début de grille indiciaire, titulaires comme contractuels.

Ainsi, lors de la dernière revalorisation du Smic de 2,22 % au 1<sup>er</sup> mai 2023, l'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé à l'indice majoré 361 (qui correspond à l'indice brut 397). Puis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la valeur monétaire du point d'indice a été augmentée à 4,92278 €. Le traitement de base indiciaire s'établit donc actuellement à 1 777,12 € bruts mensuels pour un temps complet.

Aussi, pour maintenir le pouvoir d'achat des agents publics malgré la hausse des prix, une indemnité leur garantit une évolution de leur rémunération indiciaire au moins équivalente à celle de l'inflation. C'est la **garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa)**, instaurée en 2008 et reconduite chaque année depuis. Son montant est fixé en comparant l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent et celle de l'indice des prix à la consommation sur les quatre dernières années.

## **PARITÉ ET SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : ENCORE DES EFFORTS À FAIRE**

Même si l'écart diminue et reste moins important dans le secteur public que dans le secteur privé, les femmes sont encore payées 11,8 % de moins que les hommes. Pourtant, il n'y a pas d'écart sexué de salaires pour les agents de moins de 30 ans. C'est pour les 30-40 ans qu'il apparaît à 6,6 %, puis qu'il progresse jusqu'à atteindre 10,6 % pour les 40-50 ans et 12,9 % pour les 50-60 ans.

Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, 71 % sont des femmes. Or celles-ci sont seulement 47 % parmi les 10 % des agents les mieux rémunérés et 36 % parmi les 1 % des mieux rémunérés.

> suite p. 18

## IMPACT DE L'ÂGE DANS LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES

L'âge est aussi source d'inégalités plus fortes dans le public. La culture de l'avancement et de la grille indiciaire marque fortement les tranches d'âge : tous grades et toutes fonctions publiques confondus, les moins de 30 ans perçoivent, net en moyenne mensuelle, 1 762 € alors que les 60 ans et plus reçoivent 2 930 €. *Source : Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2022 - <https://bit.ly/3M0luLd>*

## CONTRACTUELS : UNE RÉMUNÉRATION À NÉGOCIER

Pour les agents contractuels, si leur rémunération est souvent calquée sur celles des fonctionnaires, elle se négocie de gré à gré au moment de la signature du contrat de travail.

Dans cette négociation, il convient de prendre en compte le traitement d'un fonctionnaire au même poste, augmenté du régime indemnitaire, des primes et compléments de rémunération éventuels.

Il faut aussi prévoir la revalorisation du salaire. Elle est automatique selon l'ancienneté pour les fonctionnaires, mais pas pour les contractuels.

**À noter** : l'indemnité de précarité prévue dans les CDD de droit privé, versée en fin de contrat, est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux contrats de droit public. Elle s'élève à 10 % de la rémunération brute globale perçue pendant la durée du contrat.

**Voir aussi l'article « Devenir contractuel : mode d'emploi » <https://bit.ly/3S2XRmd>**

## SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : 3 EXEMPLES DÉTAILLÉS

Combien pouvez-vous donc gagner dans la Fonction publique, si l'on tient compte non seulement du traitement de base mais aussi des primes, des indemnités et des heures supplémentaires ?

Voici en détail le salaire de trois fonctionnaires exerçant des métiers différents.

**Alan est sapeur-pompier professionnel**  
(fonction publique territoriale, catégorie C).

Récemment entré en poste au grade de sapeur, Alan est à l'indice majoré 361, ce qui correspond à un traitement brut de 1 777,12 €.

Ce montant constitue la base de sa rémunération, mais d'autres ingrédients viennent la compléter :

- Affecté à des travaux administratifs, il perçoit une Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour l'usage d'outils informatique et bureautique d'un montant de 454,68 € annuels (soit 37,89 € mensuels).

- Si Alan a effectué, en plus de son service, une astreinte supplémentaire, il peut bénéficier d'une prime d'astreinte de 149,48 € pour une semaine complète, à laquelle s'ajoute la majoration pour les heures supplémentaires éventuelles.

- Les sapeurs-pompiers bénéficient d'une indemnité de responsabilité dont le taux varie de 6 à 33 % selon le grade. En début de carrière, Alan perçoit donc 102,4 € mensuels.

- Une indemnité de feu est également versée pour un taux unique de 25 %, soit 444,25 €.

- S'il n'est pas logé à la caserne, il a droit à une indemnité de logement de 10 %, soit 177,70 €.

Il peut donc percevoir jusqu'à 2 688,84€ brut.

**Samia est contrôleur des finances de 2<sup>e</sup> classe** (fonction publique de l'État, catégorie B).

À sa sortie de formation, Samia intègre un service avec l'indice 368 (échelon 1) : en le multipliant par 4,92278 € (la valeur du point d'indice actuel), on obtient son traitement de base brut mensuel, soit 1 811,58 €.

## EXEMPLES DE TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS HORS PRIMES (EN SEPTEMBRE 2023)

Pour obtenir le salaire net, on ajoute au traitement brut environ 24 % de primes et indemnités, puis on retire environ 20 % du total. Le **début de carrière** s'entend au 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade, en intégrant éventuellement l'année de formation. La **fin de carrière** tient compte du grade d'avancement le plus élevé atteignable sans concours, mais éventuellement avec un examen professionnel (1<sup>re</sup> classe, principal, classe exceptionnelle, hors classe).

	Catégorie	Début de carrière	Fin de carrière	
<b>FP TERRITORIALE</b>	Adjoint administratif ou technique	C	1 777,12 €	2 328,47 €
	Rédacteur	B	1 811,58 €	2 889,67 €
	Conseiller socio-éducatif	A	2 156,18 €	3 761,00 €
	Attaché	A	1 919,88 €	4 056,37 €
<b>FP D'ETAT</b>	Magasinier des bibliothèques	C	1 777,12 €	2 328,47 €
	Surveillant pénitentiaire	C	1 796,81 €	2 722,30 €
	Inspecteur du permis de conduire	B	1 811,58 €	2 889,67 €
	Professeur des écoles	A	1 919,88 €	4 784,95 €
	Commissaire de police	A +	2 269,40 €	6 296,24 €
<b>FP HOSPITALIÈRE</b>	Conducteur ambulancier	C	1 782,05 €	2 328,47 €
	Aide-soignant	B	1 811,58 €	2 732,14 €
	Assistant médico-administratif	B	1 811,58 €	2 889,67 €
	Éducateur technique spécialisé	A	1 919,88 €	3 086,58 €
	Infirmier en soins généraux	A	1 919,88 €	3 554,25 €
	Directeur d'hôpital	A +	2 269,40 €	6 296,24 €

### S'y ajoutent :

- Une prime de rendement de 227,78 €.
- Une indemnité mensuelle de technicité d'un montant de 106,76 €.
- Une indemnité de résidence (elle est affectée en Île-de-France) qui s'élève à 54,34 €.
- 2,29 € de supplément familial de traitement, parce qu'elle est mère d'un enfant.

Sans tenir compte des éventuelles heures supplémentaires, le traitement final brut de Samia est donc en réalité de 2 202,75 € au minimum.

**Alice est infirmière de bloc opératoire** (fonction publique hospitalière, catégorie A).

Alice débute sa carrière à l'indice 422 qui correspond à un traitement brut de 2 077,41 €.

### S'y ajoutent :

- Le supplément familial de traitement pour ses deux enfants, de 80,24 €.
- Une prime de service de nuit 10 fois par mois : 69,90 €.
- Deux services le dimanche par mois : prime de 98,62 €.
- Habitant en zone A, pour un personnel qui effectue au moins 40 gardes par an, la prime est de 1/12<sup>e</sup> du traitement brut indiciaire, soit 173,12 €.
- Travaillant dans une unité avec des malades difficiles, elle touche aussi une prime de 234,89 €.

Sans compter les éventuelles heures supplémentaires et astreintes, le traitement final brut d'Alice sera donc en réalité de 2 734,18 €.

# COMMENT DEVI

## ... en passant les concours externes

Que vous souhaitiez enseigner dans le premier ou le second degré, découvrez le parcours qui vous attend, du master à la titularisation.



## ... à l'étranger

Avec ou sans concours, vous pouvez partir exercer auprès d'élèves expatriés ou locaux, francophones ou non. Découvrez où et comment partir.



## ... dans l'enseignement agricole

Le ministère de l'Agriculture recrute chaque année des personnels enseignants par concours externes, internes et 3<sup>e</sup> voie, et par voie contractuelle. Découvrez cette filière.



## ... en lycée professionnel

Avec le concours du CAPLP ou en tant que contractuel, vous pouvez enseigner les matières générales ou professionnelles auprès des élèves qui préparent un bac pro, un BEP ou un CAP, dans un établissement public ou privé. Découvrez les spécialités.



LE GUIDE DU CANDIDAT

**Vocation**  
Enseignant.fr

# DEVENIR ENSEIGNANT...



## ... sans concours

Avec un bac + 3 (voire + 2), découvrez comment vous pouvez devenir enseignant contractuel ou suppléant sans concours.



## ... sans les diplômes requis

Découvrez si votre expérience professionnelle ou votre situation familiale peuvent vous permettre d'accéder aux concours internes, 3<sup>e</sup> voie ou externes, sans diplôme.



## ... dès la licence, en parallèle de vos études

Découvrez le contrat de préprofessionnalisation et le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) qui vous proposent d'entrer progressivement dans le métier.



## ... dans l'enseignement privé

Conditions d'accès et de carrière : découvrez les points communs et les différences entre enseignement privé et public.

Affiche offerte  
par notre partenaire :

**ANTICIPA**  
by CNP Assurances

L'offre Santé et Prévoyance conçue pour vous et référencée par votre Ministère

<https://anticipa.cnp.fr> Tél. 01 84 25 04 24

# QUEL MÉTIER CHOISIR ?

## Le test exclusif des 6 profils d'habiletés

Le service public propose un large éventail de métiers. Comment choisir celui qui vous convient, selon vos aspirations et votre niveau de formation ?

Vocation Service Public vous invite à passer ce Test des « profils d'habiletés » spécial métiers publics en 15 questions.

**Durée du test : entre 10 et 15 minutes (15 questions)**

Que vous soyez étudiant, salarié en reconversion ou agent public désireux de changer de filière ou de poste, **ce test s'adresse à vous**. C'est en vous connaissant mieux et en cernant vos attentes et vos désirs que vous trouverez les idées et l'énergie nécessaires pour atteindre vos buts.

Avec ce test, vous découvrirez peut-être aussi des filières et métiers que vous ne connaissiez pas. Cela vous aidera à choisir votre (ré)orientation ou vous ouvrira de nouvelles perspectives d'évolution.

► **Ce test des « 6 profils d'habiletés » ne cherche pas à mesurer votre QI mais à explorer vos talents.**

La plupart des tests d'intelligence se cantonnent à des évaluations de type logico-mathématique. Ils sont souvent basés sur un mode de fonctionnement très cartésien. Par conséquent certaines dimensions y sont complètement occultées.

Par exemple l'intuition, la sensibilité des individus et leur mode de fonctionnement dans leur relation aux autres qui ne sont pas des choses très palpables. Avec ce test, ces dimensions sont réhabilitées.

► **Après ce test, comment aller plus loin ?**

Ce test vous permet de découvrir les filières et des listes de métiers de la Fonction publique auxquels vos profils d'habiletés correspondent le mieux.

Pour aller plus loin, nous vous invitons à consulter nos fiches-métiers détaillées (accessibles sur le site [vocationservicepublic.fr](http://vocationservicepublic.fr)), mais aussi à rencontrer des agents en activité.

Il est très enrichissant de confronter l'idée un peu abstraite qu'on se fait d'un métier avec la réalité vécue par ceux qui l'exercent.

Grâce à ce test, vous allez pouvoir cerner **ce que vous aimez faire et ce que vous savez faire**, en définissant notamment vos centres d'intérêt, vos aspirations, vos aptitudes, vos « modes de fonctionnement ».

Les « profils d'habiletés », adaptés spécialement pour Vocation Service Public, ont été élaborés à partir des travaux du Docteur Howard Gardner sur les « intelligences multiples ».

## MODE D'EMPLOI

Choisissez, le plus spontanément possible, une à deux propositions maximum qui vous correspondent le mieux, dans chacun des 15 thèmes suivants :

### 1. Vous et vos loisirs

- D** je pratique régulièrement une activité sportive
- E** j'aime sortir, surtout pour voir du monde
- F** j'aime analyser mes sentiments
- B** j'aime les jeux de stratégie
- A** j'aime lire des livres
- C** j'aime les BD et les magazines

### 2. Vos passe-temps

- F** j'aime me retrouver seul(e) avec moi-même
- A** j'apprécie le Scrabble, le Boggle ou le Taboo
- C** j'aime visiter des expositions
- D** j'aime bricoler, produire ou réparer des objets
- B** je suis attiré(e) par les sciences
- E** j'aime passer du temps avec des ami(e)s

### 3. Vos goûts personnels

- A** je lis beaucoup et de tout (bouquins, presse...)
- E** je suis souvent invité(e) à des soirées pour mettre de l'ambiance
- C** j'ai toujours aimé dessiner, modeler, ou faire des photos
- B** j'aime comprendre le fondement des choses
- D** j'aime les sensations fortes
- F** j'ai tendance à pratiquer mes loisirs en solitaire

### 4. Vous et votre environnement

- D** j'ai besoin de toucher pour connaître
- B** je raisonne facilement dans l'abstrait
- C** je suis très sensible à l'harmonie des couleurs
- E** je suis à l'aise pour exprimer mes sentiments
- F** j'observe et m'interroge beaucoup sur le monde qui m'entoure
- A** je n'ai pas peur de prendre la parole en public

### 5. Vos modes d'apprentissage

- C** j'ai une très bonne mémoire visuelle
- F** j'aime contempler la nature, les animaux, mon entourage
- E** ma première impression est souvent la bonne
- A** je retiens facilement le nom des personnes que je rencontre
- B** j'aime faire des listes et classer, hiérarchiser mes idées, mes projets...
- D** j'aime monter un meuble ou mettre en marche un appareil sans lire le mode d'emploi

### 6. Les domaines qui vous attirent

- B** j'aimerais visiter les laboratoires de Google ou d'Apple dans la Silicon Valley
- C** j'aimerais un jour assister un décorateur ou un réalisateur de film de cinéma

- F** j'aimerais accompagner Yann Arthus-Bertrand lors d'un vol en hélicoptère
- D** j'aimerais visiter les coulisses ou participer à une émission du genre « Koh-Lanta »
- A** j'aimerais rencontrer un grand écrivain et discuter avec lui/elle autour d'un café
- E** j'aimerais rencontrer les fondateurs de Médecins Sans Frontières pour les féliciter

## 7. Vos talents, selon vous

- D** je suis adroit(e)
- E** j'aime convaincre et rallier les autres à mes idées
- B** je fais confiance à ma raison (tout a une explication logique)
- A** je sais argumenter
- F** j'aime me lancer de nouveaux défis (projets)
- C** je n'ai eu aucune difficulté à apprendre le code de la route

## 8. Vos talents reconnus par votre entourage

- E** avec mes proches, j'essaie d'être médiateur pour résoudre des conflits
- A** on dit de moi que j'ai de l'humour, je fais souvent des jeux de mots
- D** on me demande souvent des conseils ou un « coup de main » pour bricoler
- F** on dit de moi que je suis original(e), que ma conception de l'existence sort des sentiers battus
- B** je suis à l'aise avec les chiffres, les calculs mathématiques
- C** on me demande souvent des conseils pour choisir ou coordonner des couleurs, une déco...

## 9. Vos attitudes

- B** j'aime émettre des hypothèses explicatives en chaîne (et si... et si...)
- E** dans une rencontre, je fais souvent le premier pas
- C** je suis ouvert(e) et intéressé(e) par les autres cultures
- F** je réfléchis souvent à mon avenir, à mon destin
- D** j'ai besoin de me dépenser au moins une fois par semaine
- A** je partage volontiers des informations entendues ou lues

## 10. Vos comportements-réflexes

- C** lors de mes promenades, je m'intéresse à l'architecture ou aux différentes formes de constructions
- E** en groupe, je me sens comme un poisson dans l'eau
- D** j'aime le contact avec la matière (terre, bois, tissu...)
- B** les détails illogiques, si minimes soient-ils, me sautent aux yeux
- F** je supporte difficilement la subordination et les contraintes
- A** j'analyse souvent les formes d'expression (les slogans publicitaires, par exemple)

## 11. Ce qu'on peut dire de vous

- B** que je suis rationnel(le)
- F** que je sais prendre du recul
- A** que je m'exprime avec aisance
- E** que je suis attentif(ve) aux autres
- C** que je suis créatif(ve)
- D** que j'ai une bonne résistance physique et mentale

## 12. Vos loisirs favoris lorsque vous étiez enfant

- A** j'aimais passer de longues heures en bibliothèque
- F** je connaissais des endroits secrets, des cachettes, des refuges
- B** j'aimais regarder des documentaires
- E** je préférerais les distractions ou loisirs que je pouvais partager
- D** j'aimais les puzzles et/ou les jeux de construction (du type Lego)
- C** j'aimais monter des spectacles, m'occuper des costumes...

## 13. Vos domaines d'excellence quand vous étiez à l'école

- E** les exposés et épreuves orales
- B** les maths et les sciences
- F** la philosophie
- A** la littérature, les langues
- C** la géométrie

**D** le sport et/ou les travaux manuels et techniques

#### 14. Les autres, le monde... et moi

**B** j'ai le souci de l'ordre et de la perfection

**C** je considère qu'un objet doit être à la fois fonctionnel et beau

**F** je me suis senti(e) très tôt différent(e) de mes camarades

**E** j'ai toujours eu besoin de me sentir très entouré(e) par ma famille, par mes ami(e)s...

**A** j'aime la discussion et les débats

**D** j'ai vraiment l'impression d'habiter mon corps, je suis à l'écoute de mes sensations

#### 15. Laquelle de ces phrases vous définit le mieux ?

**B** je suis curieux(se) et soucieux(se) de comprendre du début à la fin (toute la chaîne de la réflexion)

**F** je suis d'un naturel très indépendant

**A** j'aime faire partager mes expériences en les racontant

**E** j'aime mes semblables bien que je n'ignore pas leurs défauts

**C** je suis sensible à la dimension esthétique et pratique de mon environnement

**D** j'ai les pieds sur terre et j'aime vivre en harmonie avec mon environnement

## RÉSULTATS

Vous avez choisi les propositions qui vous caractérisent le mieux.  
Reportez maintenant vos résultats sur le tableau ci-dessous.

Lettre choisie	Score (nb de lettres entourées)	Lettre choisie	Score
Lettre A		Lettre D	
Lettre B		Lettre E	
Lettre C		Lettre F	

**Les résultats que vous vous apprêtez à découvrir n'ont pas la prétention de résumer votre personnalité. Il ne s'agit pas de vous « enfermer dans une case ».**

**Vos profils d'habiletés dominants révèlent seulement les modes d'expression qu'utilise votre « intelligence », les moyens à travers lesquels elle se manifeste avec le plus d'aisance et d'acuité.**

## GRILLE D'INTERPRÉTATION

Les 6 profils d'habiletés	Vos formes d'intelligence personnelles	Profils dominants (à classer de 1 à 6)
Profil A : Les Éloquents (p. 26)	Le langage	
Profil B : Les Rationnels (p. 28)	La déduction	
Profil C : Les Concepteurs (p. 30)	La représentation (graphique et 3D)	
Profil D : Les F et H de terrain (p. 32)	L'activité manuelle et physique	
Profil E : Les Relationnels (p. 34)	Les relations avec les autres	
Profil F : Les Autonomes (p. 36)	La réflexion ou l'action en solitaire	



## Les Éloquents

### Forme d'intelligence : le langage (oral et écrit)

PROFIL  
A

#### Vos caractéristiques principales

► Vous avez le sens de la langue : vous maîtrisez un vocabulaire étendu et riche. Vous savez d'ailleurs jouer de ses nuances pour exprimer votre pensée, à l'écrit comme à l'oral.

► Le langage étant pour vous le mode de communication le plus signifiant, vous n'avez aucune peine à retenir une multitude d'informations. Vous aimez d'ailleurs collecter les informations sur des sujets ou des personnalités qui vous passionnent. Vous êtes alors capable d'effectuer un véritable travail d'enquête : trouver les bonnes sources, interroger, recouper les informations, analyser les discours. Un jeu, somme toute, très excitant, surtout lorsqu'il débouche sur des conclusions inattendues. Il est également fréquent que vous diffusiez de manière spontanée l'information autour de vous.

► Le langage délivrant un message, vous vous sentez plus que quiconque investi d'une mission de médiateur.

#### Vos pôles d'intérêt

Cette habileté, basée sur la maîtrise du langage, s'articule autour de plusieurs pôles :

- Enquêter, rechercher l'information
- Rédiger, écrire
- Classer, ordonner la documentation
- Diffuser l'information.

#### Vos mots-clefs

Parler, raconter, informer, donner des ins-

tructions, écrire, exprimer, rendre compte, parler ou écrire une langue étrangère, faire de l'interprétariat, traduire, enseigner, donner des conférences, discourir, débattre, rechercher, écouter, enquêter, copier, corriger, réviser, composer, rédiger, éditer, classer, ficher, répertorier, etc.

#### Vos qualités à cultiver

Autonomie, sensibilité au langage (dons pour l'analyse de texte, le commentaire composé, mais aussi la dissertation ou encore la grammaire), connaissance de soi (acceptation de ses émotions), présence au monde (réceptivité et disponibilité), maturité (traitement et assimilation du vécu émotionnel grâce au langage : traduction en concepts et en mots, porteurs de mémoire), sens esthétique développé (mouvement, symétrie, musicalité de la phrase), esprit ludique, imagination et créativité, esprit de synthèse, honnêteté intellectuelle (déontologie), sens de l'initiative, capacité à communiquer avec autrui.

#### Les secteurs des « Éloquents »

Selon que vous maniez avec davantage d'aisance la plume ou le verbe, vous serez probablement attiré vers des secteurs comme : le droit, la justice, la police, le secrétariat, l'enseignement, la documentation / la conservation (archives, bibliothèque), les relations publiques (communication interne et externe), l'interprétariat, la culture...

## LES MÉTIERS DES « ÉLOQUENTS »

Votre habileté principale est basée sur la maîtrise du langage :

### ► 1) si vous aimez enquêter, rechercher l'information :

- **Ingénieur de recherche ou d'études** (A) : FPE (ministères de la Transition écologique, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation...), établissements publics (CNRS, Inserm, Inrae...)

- **Chargé d'enquête de police judiciaire** (A) : FPE (commissaire de police, officier de police, officier de gendarmerie)

- **Chargé d'études documentaires ou de veille informationnelle** (A, B) : FPE (attaché d'administration), FPT (attaché territorial, rédacteur territorial)

- **Journaliste reporter d'images** (A) : FPE (ministère de l'Intérieur, de l'Environnement...), établissements publics (France Télévisions, Radio France...).

### ► 2) si vous préférez rédiger, écrire :

- **Secrétaire des Affaires étrangères** (A) : FPE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

- **Analyste-rédacteur des débats** (A) : FPE (Sénat)

- **Conseiller juridique** (A), **Responsable des affaires juridiques** (A), **Juriste** (A), **Chargé de rédaction juridique** (A, B), **Greffier** (B), **Chargé de veille juridique** (A, B) : FPH (attaché d'administration hospitalière), FPT (attaché territorial), FPE (attaché d'administration)

- **Chargé de communication, de publication** (A, B) : FPT (attaché ou rédacteur territorial), FPH (adjoint des cadres hospitaliers), FPE (ministères de l'Environnement, de la Culture, des Armées...), établissements publics (ingénieur d'études, assistant ingénieur)

- **Rédacteur** (B) : FPT, FPE.

### ► 3) si vous aimez classer, ordonner l'information :

- **Documentaliste, Chargé de la gestion des**

**ressources documentaires, Archiviste** (A, B) : FPH (adjoint des cadres hospitaliers), FPT (bibliothécaire territorial, assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, conservateur territorial du patrimoine, attaché territorial de conservation du patrimoine), FPE (bibliothécaire, bibliothécaire assistant, ingénieur d'études, assistant ingénieur)

- **Secrétaire, assistant de gestion administrative** (C) : FPT (adjoint administratif territorial), FPH (adjoint administratif hospitalier, assistant médico-administratif).

### ► 4) si c'est important pour vous de diffuser l'information :

- **Bibliothécaire** (A, B) : FPT (conservateur territorial de bibliothèques, bibliothécaire territorial, assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques), FPE (conservateur des bibliothèques, bibliothécaire, bibliothécaire assistant spécialisé / ministère de l'Enseignement supérieur)

- **Enseignant** (A) : FPE (professeur des écoles CRPE, professeur des collèges et lycées CAPES, professeur de l'enseignement professionnel CAPLP, professeur de l'enseignement technique CAPET, professeur de l'enseignement agricole, professeur agrégé, maître de conférences, professeur des universités)

- **Enseignant artistique** (A, B) : FPT (professeur territorial d'enseignement artistique, assistant territorial d'enseignement artistique)

- **Formateur des professionnels de santé** (A) : FPH (cadre de santé)

- **Responsable éditorial** (A) : FPE (attaché d'administration, agent de catégorie A, ingénieur d'études, assistant ingénieur)

- **Animateur de réseaux sociaux** (A, B, C) : FPT (rédacteur territorial, adjoint administratif territorial), FPE (attaché d'administration, agent de catégorie A, ingénieur d'études, assistant ingénieur)

- **Greffier de juridiction judiciaire** (A, B) : FPE (greffier des services judiciaires, officier greffier).



## Les Rationnels

### Forme d'intelligence : la déduction (raisonnement logique)

PROFIL  
**B**

#### Vos caractéristiques principales

► Vous êtes capable d'exercer votre intelligence dans l'abstrait et de raisonner sans le secours des images, des sons, des formes ou encore du langage.

► Vous vous montrez soucieux de comprendre le monde qui vous entoure.

► Votre démarche intellectuelle est avant tout une démarche d'investigation.

► À partir d'un postulat, vous émettez des hypothèses que vous vérifiez soigneusement, une par une, avant de les valider.

► Esprit de déduction, rigueur et méthode sont les termes qui caractérisent le mieux votre mode de pensée. Votre intelligence procède essentiellement par étapes, de façon linéaire (principe de cause à effet). Ces qualités se doublent souvent d'une faculté de distanciation, qui vous permet d'atteindre une vision globale des événements et des problèmes et parfois d'anticiper les évolutions futures.

#### Vos pôles d'intérêt

► Cette habileté peut s'exercer selon plusieurs axes :

- Investiguer, chercher
- Calculer, compter, jongler avec les chiffres
- Organiser, planifier
- Gérer
- Veiller au bon fonctionnement des organisations.

#### Vos mots-clefs

Savoir établir un plan de financement ou un budget, faire des recherches économiques, savoir estimer, formuler des hypothèses, raisonner, analyser, systématiser, classer, calculer, compter, exploiter des statistiques, etc.

#### Vos qualités à cultiver

Curiosité intrinsèque (chaque réponse apporte d'autres questions, etc.), rigueur, précision, souci du détail, intégration de la complexité du réel, activation des capacités de compréhension, faculté d'anticipation, logique, vision d'ensemble et à long terme des processus / paramètres à l'œuvre, discrétion, loyauté, intégrité, patience, méthode.

#### Les secteurs des « Rationnels »

Selon que vous préférez jongler avec les chiffres ou optimiser le fonctionnement du service, vous opterez pour les statistiques, la gestion, la recherche scientifique, l'administration (évaluation et prospective), les achats...

#### LES MÉTIERS DES « RATIONNELS »

► Cette habileté peut s'exercer selon plusieurs axes :

► **1) si vous avez des prédispositions pour investiguer, chercher :**

- **Professeur de sciences, de mathématiques** (A) : FPE (CAPES, CAPLP, CAPET, maître de conférences, enseignant-chercheur)

- **Chargé d'études statistiques nationales, Chargé de synthèses économiques et d'analyses conjoncturelles à l'Insee** (A) : attaché statisticien

- **Chargé de contrôle de la formation professionnelle, des entreprises** (A) : inspecteur du travail

- **Métiers de la recherche** (A) : FPE (ingénieur de la recherche ou d'études)

- **Métiers des finances publiques** (A, B, C) : chargé du recouvrement, agent administratif, contrôleur, inspecteur

- **Métiers de la douane** (A, B, C) : agent de constatation, contrôleur, inspecteur

- **Métiers de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** (A, B) : inspecteur, contrôleur

- **Métiers de la police technique et scientifique** (A, B) : ingénieur, technicien.

### ► 2) si vous préférez calculer, compter, jongler avec les chiffres :

- **Acheteur, Responsable d'achats, Approvisionneur, Rédacteur de la commande publique** (A, B) : FPH (adjoint des cadres hospitaliers, attaché d'administration hospitalière), FPE (attaché d'administration de l'État, secrétaire administratif au min. des Armées, de l'Intérieur, à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects...), FPT (rédacteur territorial, ingénieur ou attaché territorial)

- **Contrôleur ou Assistant de gestion, Gestionnaire financier, Comptable, Fondé de pouvoir** (A, B, C) : FPT (attaché, rédacteur, adjoint administratif territorial), FPE (attaché d'administration de l'État, secrétaire administratif au min. des Armées, de l'Intérieur, de la Transition écologique, de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects...), FPH (attaché d'administration hospitalière, adjoint administratif hospitalier).

### ► 3) si vous possédez des aptitudes pour organiser, planifier :

- **Chargé d'études, de projet, de mission** (A, B) : FPT (attaché, ingénieur, rédacteur, technicien territorial), FPE (ingénieur d'études, attaché d'administration)

- **Data scientist, Analyste-programmeur, Chargé des réseaux et télécommunications, Architecte ou Administrateur des systèmes d'information, Technicien informatique, Développeur, Ingénieur réseaux, d'exploitation informatique** (A, B) : FPE (attaché d'administration de l'État, attaché ou secrétaire des systèmes d'information et de communication, ingénieur d'études ou de recherche, assistant ingénieur, inspecteur analyste des finances publiques ou programmeur de système d'exploitation, cadre de la Direction Interministérielle du Numérique), FPT (ingénieur, technicien territorial), FPH (ingénieur hospitalier).

### ► 4) si vous avez envie de gérer, de veiller au bon fonctionnement des systèmes (matériels) et relations humaines :

- **Auditeur interne, Conseiller en organisation, en prévention des risques professionnels** (A, B) : FPT (administrateur, attaché, ingénieur, rédacteur territorial), FPH (attaché d'administration hospitalière, ingénieur hospitalier), FPE (cadre A)

- **Technicien ou Assistant de laboratoire, Technicien d'information biomédicale** (B) : FPE (technicien de recherche et de formation, technicien supérieur), FPT (technicien territorial), FPH (technicien hospitalier).

+ de 150  
témoignages  
d'agents publics sur  
[vocation.servicepublic.fr](http://vocation.servicepublic.fr)





## Les **Concepteurs**

### Forme d'intelligence : la représentation

**PROFIL  
C**

#### **Vos caractéristiques principales**

► Vous aimez vous représenter spontanément les objets qui vous entourent.

Vous partez ainsi de la matière brute pour l'animer et lui donner vie en modifiant sa forme, sa couleur... Quand vous ne détournez pas l'objet tout entier de sa fonction première ! Votre acuité visuelle se trouve mise au service d'une inventivité foisonnante. Mais vous êtes plutôt un créatif raisonnable, par opposition au créateur fou.

► Vous savez utiliser les ressources de votre imagination pour concevoir et produire des objets ou des constructions aussi esthétiques qu'utiles.

► Vous manifestez d'ailleurs un goût prononcé pour la compréhension des mécanismes de fonctionnement des objets et les technologies modernes.

Vous œuvrez avant tout dans le souci de rapprocher la forme et le fond en adaptant l'apparence à des exigences fonctionnelles et ergonomiques.

#### **Vos pôles d'intérêt**

On peut distinguer plusieurs pôles, souvent liés au sein d'une même activité :

- Concevoir, mettre au point (ingénierie)
- Représenter (graphisme)
- Construire, travailler sur les volumes et les formes
- Aménager l'espace.

#### **Vos mots-clefs**

Dessiner, peindre, sculpter, graver, visualiser, créer des représentations en 2 ou 3 dimensions, imaginer, inventer, illustrer, faire des graphiques, des diagrammes, cartographier, décorer, photographier, filmer, etc.

#### **Vos qualités à cultiver**

Creativité, imagination, réceptivité (aux formes, aux couleurs), intérêt pour les autres cultures, esprit d'équipe, patience et persévérance dans la maîtrise d'œuvre, polyvalence (maîtrise de plusieurs disciplines, savoir-faire), travail manuel (dextérité et sensualité), sensibilité aux besoins matériels des utilisateurs, recherche de sens, vision originale (esthétique ou pragmatique) du réel, capacité d'anticipation, réactivité, flair.

#### **Les secteurs des « Concepteurs »**

Vous jouerez avec les formes, les matériaux et les couleurs dans les domaines d'activité suivants :

- tous les secteurs industriels faisant appel à des « ingénieurs projet »,
- la conception assistée par ordinateur (CAO), le dessin industriel (DAO),
- la publication assistée par ordinateur (PAO), le graphisme, l'architecture, l'urbanisme...

#### **LES MÉTIERS DES « CONCEPTEURS »**

On peut distinguer quatre pôles :

► **1) si vous aimez concevoir, mettre au point techniquement (ingénierie) :**

- **Ingénieur** (A) : FPE (ingénieur de recherche ou d'études, ingénieur de l'industrie et des mines, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, ingénieur des travaux publics de l'État, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État, ingénieur des travaux de la météorologie, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne, ingénieur de l'armement, ingénieur d'études et de fabrication, ingénieur des services techniques, ingénieur des systèmes d'information et de communication, ingénieur d'études sanitaires ou du génie sanitaire)

- **Chargé d'opération de construction, Chargé de réalisation de travaux voirie et réseaux divers, Chef de projet immobilier** (A, B) : FPT (ingénieur, technicien territorial)

- **Conducteur de travaux tous corps d'état, Responsable de la maintenance tous corps d'état** (A, B) : FPH (ingénieur, technicien hospitalier).

► **2) si vous aimez avant tout représenter (graphisme) :**

- **Graphiste, Chargé de création graphique, Géomètre, Cartographe, Photographe, Chargé de l'audiovisuel, Cadreur, Imprimeur-reprographe** (A, B, C) : FPT (ingénieur, technicien, adjoint technique territorial), FPE, France Télévisions.

► **3) si vous vous imaginez en train de construire, de travailler sur les volumes et les formes :**

- **Architecte** (A) : FPT (ingénieur territorial), FPE (ingénieur des travaux publics de l'État)

- **Installateur-monteur d'objets d'art, Jardinier d'art, Céramiste** (B, C) : FPE (adjoint technique des administrations de l'État, technicien d'art)

- **Professeur d'arts plastiques** (A, B) : FPE (professeur des collèges et lycées CAPES, professeur de l'enseignement professionnel CAPLP, professeur de l'enseignement technique CAPET), FPT (professeur ou assistant territorial d'enseignement artistique)

- **Orthopédiste, Orthoprothésiste, Prothésiste dentaire** (A, B, C) : FPH.

► **4) si vous aimez aménager l'espace :**

- **Métiers d'art** (A, B, C) : FPE (chef des travaux d'art, technicien d'art, adjoint technique des administrations de l'État au ministère de la Culture)

- **Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable, Chef de projet foncier, urbanisme et aménagement, Chef de projet paysage, Concepteur paysagiste, Chargé entretien voirie et espaces verts, Ouvrier de maintenance bâtiments** (A, B, C) : FPT (administrateur, ingénieur, attaché, technicien, adjoint technique, rédacteur territorial)

- **Chef d'un programme local d'aménagement durable du territoire** (A) : FPE (attaché d'administration de l'État).



## LE GUIDE DE LA MOBILITÉ DES AGENTS PUBLICS

Téléchargez ici la version  
numérique complète et gratuite





# Les Femmes et hommes de terrain

## Forme d'intelligence : l'activité manuelle, physique

PROFIL  
D

### Vos caractéristiques principales

► Le toucher est certainement très développé chez vous. En effet, vous utilisez ce sens pour connaître le monde qui vous entoure mais aussi pour créer et façonner. Votre dextérité s'exprime à travers l'action que vous exercez sur la matière : vous montez, démontez, réparez, modelez, sculptez...

► Une bonne connaissance des lois mécaniques vous permet d'agir efficacement sur des systèmes complexes. Vous êtes vous-même une sorte d'*homo faber*, d'homme outil.

► Vous avez les pieds sur terre : vous vivez en harmonie avec la nature, le cosmos. Vous habitez alors véritablement votre corps et évoluez en symbiose avec les éléments naturels. La plupart du temps, vous avez le goût de l'effort, un grand besoin de vous dépenser, voire de vous surpasser.

D'ailleurs, il arrive parfois que votre propre corps devienne l'instrument que vous sculpterez et développerez. En un mot : votre outil de travail.

### Vos pôles d'intérêt

On peut distinguer plusieurs tendances :

- Fabriquer, créer, réparer
- Exercer une activité de plein air, bouger
- Faire du sport, se dépenser
- Utiliser sa force physique, mettre à l'épreuve sa résistance.

### Vos mots-clefs

Soulever, porter, marcher, courir, être habile de ses mains, restaurer, nettoyer, transporter, livrer, fabriquer, réparer, assembler, installer, faire fonctionner, ajuster, jouer, mimer, exprimer par signes, danser, pratiquer des sports, organiser ou animer des activités de plein air, voyager, explorer, etc.

### Vos qualités à cultiver

Endurance, résistance à la fatigue et au stress, réceptivité à ses propres sensations, aux messages de son corps, adresse (coordination des mouvements), rapidité, capacités de visualisation (de l'obstacle, des réactions de la matière), capacités d'anticipation (variations de l'environnement), volonté, courage, dépassement de soi, patience, prudence, bon équilibre psychologique, concentration (pouvoir rentrer en soi le temps de l'effort à accomplir), créativité, rigueur.

### Les secteurs des « Femmes et Hommes de terrain »

**Pour les plus manuels :** la restauration, la construction, la réparation, l'électronique, l'entretien / la propreté, la kinésithérapie, les arts plastiques...

**Pour les plus sportifs :** les métiers de l'environnement, l'armée, la police, la sécurité, le bâtiment et les travaux publics, l'animation sportive et sociale...

## LES MÉTIERS DES « FEMMES ET HOMMES DE TERRAIN »

On peut distinguer quatre variantes principales :

### ► 1) si vous aimez fabriquer, créer, réparer, manipuler :

- **Manipulateur d'électroradiologie médicale** (A, B, C) : FPH (manipulateur en électroradiologie médicale), FPT (adjoint technique, technicien paramédical territorial), FPE (ministère des Armées : personnel civil de rééducation et médicoteknik)

- **Technicien de laboratoire médical** (A, B) : FPH (technicien de laboratoire médical), FPT (cadre territorial de santé paramédical, technicien paramédical territorial), FPE (ministère des Armées : technicien paramédical civil)

- **Préparateur en pharmacie, Aide de laboratoire** (B, C) : FPH (préparateur en pharmacie hospitalière), FPT (adjoint technique territorial), FPE (ministère des Armées : technicien paramédical civil)

- **Masseur-kinésithérapeute** (A, B) : FPH (masseur-kinésithérapeute), FPT (technicien paramédical territorial), FPE (ministère des Armées : personnel civil de rééducation et médicoteknik)

- **Installateur-monteur d'objets d'art, Jardinier d'art, Céramiste** (B, C) : FPE (adjoint technique des administrations de l'État, technicien d'art)

- **Imprimeur-reprographe** (B, C) : FPT (technicien, agent de maîtrise, adjoint technique territorial), FPE (technicien supérieur d'études et de fabrications, agent technique, technicien ou adjoint technique de recherche et de formation)

### ► 2) si vous avez envie d'exercer une activité de plein air, ou de bouger :

- **Jardinier, Responsable des jardins/espaces verts, Surveillant de jardin** (B, C) : FPT (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial des établissements d'enseignement), FPE (adjoint technique), FPH (agent d'entretien qualifié, ouvrier

professionnel qualifié, maître ouvrier, technicien hospitalier)

- **Facteur, Opérateur de livraison colis** (C) : La Poste

- **Police de l'environnement, Technicien** (A, B, C) : établissements publics (Office national des Forêts, Voies navigables de France, Office français de la Biodiversité)

- **Gendarme** (A, B, C) : FPE (gendarme adjoint volontaire, sous-officier, officier)

- **Policier, Agent de surveillance, de sécurité** (B, C) : FPE (adjoint de sécurité, gardien de la paix), FPT (agent de police municipale, garde-champêtre)

### ► 3) si vous aimez utiliser votre force physique, mettre à l'épreuve votre résistance :

- **Menuisier, Charpentier, Couvreur, Maçon** (C) : FPT (adjoint technique territorial), FPE (agent technique, adjoint technique de recherche et de formation)

- **Chef de chantier** (B, C) : FPT (agent de maîtrise)

- **Sapeur-pompier professionnel** (A, B, C) : FPT (sapeur-pompier non officier, capitaine, lieutenant)

- **Responsable des opérations, Pilote, Combattant** (A, B, C) : FPE (ministère des Armées)

- **Surveillant pénitentiaire** (C) : FPE (surveillant de l'administration pénitentiaire)

### ► 4) si vous souhaitez faire du sport, vous dépenser :

- **Professeur de sport** (A) : FPE (professeur d'EPS - CAPEPS)

- **Animateur, Éducateur sportif, Chargé de projet sports, Inspecteur pédagogique sport/jeunesse** (A, B, C) : FPT (animateur territorial, adjoint d'animation territorial, professeur territorial d'enseignement artistique (danse), éducateur territorial des activités physiques et sportives), FPH (éducateur sportif), FPE (inspecteur de la jeunesse et des sports, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse).



## Les Relationnels

### Forme d'intelligence : Les relations avec les autres

PROFIL  
**E**

#### Vos caractéristiques principales

► Vous êtes un être de contact. Vous exprimez votre personnalité avant tout dans les relations que vous entretenez avec votre famille, vos amis, collègues.

Vous ne sauriez vivre en ermite. Votre besoin fondamental : échanger, c'est-à-dire donner et recevoir. Vous avez heureusement le don de parole.

► Selon que votre capacité d'écoute est plus ou moins développée, vous aurez tendance à rassurer ou au contraire à étourdir vos interlocuteurs d'un torrent de mots. Souvent un petit côté caméléon vous permet aussi d'adapter vos propos à des interlocuteurs différents. Votre "éloquence" laisse rarement indifférent : elle peut séduire ou, au contraire, irriter.

► Vous tirerez donc parti de votre habileté à communiquer soit en vous consacrant à une activité à caractère social et humain, soit en exploitant cet atout pour le management.

#### Vos pôles d'intérêt

Les axes de développement de cette habileté s'apparentent à deux adjectifs possédant la même racine : social et sociable.

- Communiquer, dialoguer, jouer les médiateurs
- Manager, négocier
- Conseiller, aider, secourir
- Soigner, soulager.

#### Vos mots-clefs

Servir, recevoir, accueillir, animer, communiquer, sympathiser, instruire, entraîner, conseiller, superviser, évaluer les autres,

motiver, recruter, inspirer, encourager, coordonner, déléguer, négocier, servir de médiateur, collaborer, confronter les points de vue, interviewer, etc.

#### Vos qualités à cultiver

Grande facilité d'expression, aisance relationnelle naturelle (adaptation à des interlocuteurs très différents), finesse psychologique (qualités d'observation, sens de l'écoute, empathie), sens de la répartie, diplomatie, dynamisme, enthousiasme, altruisme, solidité psychologique, force de conviction, dons pour l'animation, goût pour l'action, charisme.

#### Les secteurs des « Relationnels »

Selon votre centre d'intérêt principal, vous mettrez en valeur vos dispositions relationnelles en optant pour les relations publiques, la santé et les professions paramédicales ou encore le secteur social, l'insertion professionnelle, l'enseignement initial, la formation d'adultes, la sociologie, l'anthropologie, l'ethnologie, à moins que vous ne préfériez la politique, la diplomatie, le conseil en ressources humaines, le management...

#### LES MÉTIERS DES « RELATIONNELS »

Sociabilité est le maître-mot des relationnels. Les métiers s'articulent autour de 3 axes :

- **1) si vous voulez communiquer, dialoguer, être médiateur :**

- **Directeur de la communication, Attaché de presse, Chargé de communication, Responsable éditorial multi-supports, Chargé de valorisation des offres, Chargé d'événementiel, Animateur de réseaux, Community manager** (A, B) : FPT (attaché ou rédacteur territorial), FPH (adjoint des cadres hospitaliers), FPE (attaché d'administration), établissements publics (ingénieur d'études, assistant ingénieur)

- **Directeur des ressources humaines, Responsable du recrutement, de la formation, Conseiller mobilité et parcours professionnels, Chargé de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, Chargé des dispositifs sociaux, du dialogue social** (A, B) : FPE (attaché d'administration, secrétaire administratif, ingénieur d'études ou de recherche, assistant ingénieur, technicien), FPT (administrateur ou attaché, psychologue, rédacteur territorial), FPH (adjoint des cadres hospitaliers, attaché d'administration hospitalière)

- **Métiers de la diplomatie** (A, B) : FPE (conseiller ou secrétaire des affaires étrangères, secrétaire de chancellerie)

- **Métiers de l'éducation et de la formation** (A, B) : FPE (enseignant, conseiller principal d'éducation, chef d'établissement, formateur, assistant d'éducation), FPT (animateur, adjoint d'animation territorial, éducateur territorial de jeunes enfants)

- **Métiers de la justice** (A, C) : FPE (magistrat, directeur d'éducation et d'insertion, conseiller pénitentiaire insertion et proba-

tion, chargé d'éducation et d'insertion, adjoint administratif en unité éducative).

► **2) si vous vous sentez des talents pour conseiller, aider, secourir :**

- **Éducateur, Assistant de service social, Chargé de promotion de santé publique, Professionnel de prévention** (A, B) : FPE (éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, assistant de service social), FPT (assistant territorial socio-éducatif, moniteur-éducateur, agent social territorial, éducateur territorial de jeunes enfants), FPH (assistant socio-éducatif, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants)

- **Psychologue** (A) : FPE (psychologue de l'Éducation nationale, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse), FPT (psychologue territorial), FPH (psychologue).

► **3) si vous préférez soigner, soulager : (les métiers paramédicaux et médicaux) :**

- **Diététicien, Ergothérapeute, Masseur-kinésithérapeute, Orthoptiste, Orthophoniste, Pédiacre-podologue, Psychomotricien** (A, B) : FPH, FPE (ministère des Armées), FPT (technicien paramédical territorial)

- **Médecin, Infirmier, Puériculteur, Sage-femme, Aide-soignant** (A, C) : FPH, FPE (ministère des Armées, de l'Éducation nationale), FPT (médecin territorial, infirmier territorial en soins généraux, auxiliaire de soins territorial).



## Devenir enseignant

# LE GUIDE DU CANDIDAT



Téléchargez ici la version numérique complète et gratuite



# Les Autonomes

## Forme d'intelligence : la réflexion, l'action en solitaire

PROFIL  
**F**

### Vos caractéristiques principales

► D'un naturel solitaire, vous avez une vision du monde souvent originale, en tout cas très personnelle. Vous avez tendance à prendre du recul par rapport aux événements et parfois à observer vos semblables de loin.

► Vous avez l'habitude d'analyser vos sentiments et vos expériences, afin de dégager de votre vécu du sens, de la cohérence. Cela vous permet d'avoir les idées claires et facilite la réalisation des objectifs que vous vous fixez. Vous faites d'ailleurs preuve d'une grande détermination dans ce que vous entreprenez. Et parfois même d'une intuition très juste.

► Vous pourrez vous épanouir de deux manières assez différentes.

Soit en optant pour un parcours qui vous plongera dans les profondeurs de la réflexion, soit en développant une activité qui préserve votre indépendance.

### Vos pôles d'intérêt

Cette habileté s'articule autour des pôles suivants :

- Faire de la recherche, explorer
- Innover, s'engager
- Exercer une activité indépendante, être autonome
- Encadrer, diriger, manager une équipe.

### Vos mots-clés

Prendre des décisions, travailler seul, se fixer des objectifs, atteindre ses objectifs, initier, évaluer, estimer, planifier, organiser, pré-

voir, discerner les opportunités, se connaître, s'observer, etc.

### Vos qualités à cultiver

Grande force de caractère, sens de l'analyse (bonne connaissance de soi à travers une capacité à établir des liens entre événements psychiques, émotions, souvenirs...), recherche de sens ou de cohérence, détermination, rigueur, honnêteté intellectuelle, autonomie, sens psychologique appliqué aux autres, qualités de visionnaire, rayonnement personnel, vision d'ensemble et à long terme des processus sociaux et/ou politiques, capacités de planification.

### Les secteurs des « Autonomes »

Pour ces personnalités marquées du sceau de l'indépendance s'offrent quelques pistes hétéroclites : l'enseignement (philosophique, théologique), l'écriture et les autres formes de création artistique, la recherche, la magistrature, l'administration (haut fonctionnaire), la psychologie...

### LES MÉTIERS DES « AUTONOMES » :

► **1) si vous voulez faire de la recherche, explorer l'esprit humain :**

- *Chercheur, Responsable scientifique, Chargé de valorisation de la recherche* (A, B) : FPE (ingénieur de recherche ou d'études, chercheur, enseignant-chercheur, chargé de recherche, directeur de recherche, technicien de recherche)

- **Chef de projet de recherche clinique, coordinatrice d'études cliniques** (A) : FPH (ingénieur hospitalier)
- **Psychologue** (A) : FPE (psychologue de l'Éducation nationale, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse), FPT (psychologue territorial), FPH (psychologue)
- **Magistrat** (A) : FPE (ministère de la Justice : concours de l'École Nationale de la Magistrature)
- **Archéologue** (A) : FPT (conservateur territorial du patrimoine, attaché territorial de conservation du patrimoine), FPE (ingénieur d'études ou de recherche, assistant ingénieur, technicien de la recherche)
- **Responsable de programme statistique, Chargé d'études et d'évaluation, Chargé d'audit, Statisticien** (A) : FPE (Insee, ministères de l'Économie, de la Transition écologique, des Solidarités...), FPT (administrateur, attaché, ingénieur territorial), Établissements publics

### ► 2) si vous préférez innover, vous engager :

- **Ingénieur, Expert** (A) : FPE (ingénieur de recherche ou d'études, ingénieur de l'industrie et des mines, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, ingénieur des travaux publics de l'État, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État, ingénieur des travaux de la météorologie, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne, ingénieur de l'armement, ingénieur

d'études et de fabrication, ingénieur des services techniques, ingénieur des systèmes d'information et de communication, ingénieur d'études sanitaires ou du génie sanitaire), FPT (ingénieur territorial, ingénieur des services techniques de la Ville de Paris)

- **Ingénieur en biologie médicale** (A) : FPH (ingénieur hospitalier)
- **Chargé de mission** (A, B) : FPT (administrateur, attaché, rédacteur, technicien territorial), FPE (attaché d'administration de l'État)

### ► 3) si vous souhaitez exercer une activité indépendante, être autonome :

- **Diététicien, Ergothérapeute, Masseur-kinésithérapeute, Orthoptiste, Orthophoniste, Pédiacre-podologue, Psychomotricien** (A, B) : FPH, FPT (technicien paramédical territorial), FPE (personnel civil du ministère des Armées)
- **Conducteur de bus ou de train** (C) : Établissements publics (SNCF, RATP...)

### ► 4) si vous aimez encadrer, diriger, manager une équipe :

- **Responsable, Directeur d'un service, d'une structure, d'un projet** (A) : FPE (attaché d'administration de l'État, personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, officier...), FPT (attaché, administrateur territorial, directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, conservateur territorial du patrimoine et des bibliothèques), FPH (directeur d'hôpital, ingénieur hospitalier).



## LE GUIDE DU CANDIDAT

### Le mode d'emploi

## pour intégrer la Fonction publique

Téléchargez ici la version numérique complète et gratuite



# PREMIÈRE AFFECTATION : CHOISIR SON LIEU DE TRAVAIL

**Vous souhaitez intégrer la Fonction publique, mais vous voulez choisir votre lieu de travail ? Si certains métiers de la Fonction publique demandent des sacrifices en matière de mobilité géographique, la plupart peuvent être exercés à l'endroit de son choix, dès le premier poste. Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour maîtriser son lieu d'affectation ? Le point sur ce qu'il faut savoir sur les différents employeurs publics et les modes de recrutement qui permettent de concilier vie professionnelle et personnelle.**

C'est dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, à la Ville de Paris et dans les établissements publics comme le CNRS ou l'Inrae que vous maîtriserez le mieux votre lieu de travail après votre réussite au concours. Dans la fonction publique d'État, vous serez davantage dépendant d'un système d'affectation qui vous donnera plus ou moins satisfaction. Pour garder votre liberté géographique, le statut de contractuel peut se révéler un bon compromis.

## **Choisir son lieu de travail en passant les concours de la fonction publique territoriale**

Dans la fonction publique territoriale, les épreuves des concours, organisées par les Centres départementaux de gestion (CDG), ont lieu localement ou régionalement, même si la date est souvent nationale.

Après leur réussite au concours, les lauréats sont inscrits sur une liste d'aptitude. Ainsi, le succès au concours ne garantit

pas un poste d'office comme dans la fonction publique d'État. En effet, il appartient au lauréat de postuler directement auprès des collectivités. Les lauréats d'un même concours sont donc en concurrence : c'est l'employeur lui-même qui sélectionne sur CV, lettre de motivation et entretien le candidat qu'il souhaite recruter.

L'avantage, c'est que vous avez un large choix d'employeurs répartis sur l'ensemble du territoire qui compte 34 945 communes, 95 conseils départementaux (CD), 18 conseils régionaux (CR), 20 000 établissements publics administratifs locaux (hôpitaux, lycées, services départementaux d'incendie et de secours, etc.)... Les offres d'emploi sont publiées sur <https://www.emploi-territorial.fr>.

Mais attention : l'inscription sur cette liste d'aptitude est valable deux ans et peut être prolongée pendant deux années supplémentaires. Si le lauréat n'a pas été nommé stagiaire dans une collectivité durant cette période, il perd le bénéfice du concours.

## Choisir son lieu de travail en passant les concours de la fonction publique hospitalière

Dans la fonction publique hospitalière, chaque établissement de soins organise son propre recrutement et publie ses annonces de concours sur son site ou sur <https://www.concours-fph.ars.sante.fr>.

Le lieu exact du ou des postes à pourvoir est précisé dans l'annonce : vous le connaissez avant de vous inscrire. La sélection des candidats s'effectue sur épreuve(s) ou sur dossier (CV, lettre de motivation, copie des diplômes) et entretien.

Les nombreux établissements de soins français recrutent notamment dans les secteurs :

- des soins : infirmiers, aides-soignants, diététiciens, etc.
- administratif : assistant médico-administratif, adjoint des cadres hospitaliers, etc.
- technique : maintenance, restauration, informatique, etc.
- social : animateur, moniteur-éducateur, conseiller en économie sociale et familiale, etc.

## Choisir son lieu de travail en passant les concours de la fonction publique d'État

Si vous entrez dans la fonction publique d'État sur concours, notamment dans la police nationale, la gendarmerie, l'enseignement ou la haute fonction publique, vous ne choisirez pas le lieu de votre premier poste : vous pourrez être affecté dans une région ou un département qui ne seront pas ceux de votre choix.

La plupart des concours sont en effet organisés au niveau national, de même que l'affectation des lauréats. Ceux-ci sont classés selon un barème qui prend

en compte différents critères (rapprochement de conjoint, nombre d'enfants à charge, handicap...). Ils établissent une liste de vœux géographiques et obtiennent plus ou moins satisfaction selon le nombre de points de leur barème : plus ils ont de points, plus ils ont de chances d'obtenir l'un de leurs premiers vœux. Souvent, il faut quelques années avant d'obtenir sa mutation dans la région de son choix.

Mais certains concours et recrutements sans concours sont déconcentrés, c'est-à-dire gérés au niveau local (région ou académie). C'est le cas par exemple pour les recrutements des professeurs des écoles, des adjoints administratifs de l'Éducation nationale, des secrétaires administratifs de l'État, etc. Les lauréats sont affectés dans leur région d'inscription, selon le barème et leurs vœux géographiques. Ils ont donc la garantie de ne pas quitter leur région, sans toutefois maîtriser la localisation exacte de leur poste.

## Choisir son lieu de travail en passant les concours de la Ville de Paris

Considérée comme une Fonction publique à part entière, la Ville de Paris organise ses propres concours et gère ses procédures de recrutement.

Les métiers proposés sont similaires à ceux de la fonction publique territoriale, mais la procédure d'affectation ressemble plus à celle de la fonction publique d'État, puisque les candidats reçus aux concours sont affectés directement à un poste. Mais là, pas de surprise : vous travaillerez forcément sur le territoire parisien, même si vous ne maîtrisez pas la localisation exacte de votre poste.

Les dates d'inscription aux concours sont publiées sur <https://www.paris.fr/pages/les-concours-de-la-ville-25>.

## Choisir son lieu de travail en passant les concours des EPST

Les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) comme le CNRS, l'Inserm ou l'Inrae recrutent sur concours une partie de leurs agents, ceux qui ont le statut de fonctionnaires. Il s'agit des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens et des adjoints techniques. Ces concours sont ouverts pour des postes dont la localisation est précisée dès l'ouverture des inscriptions. Les EPST publient toutes ces informations sur leurs sites.

## Choisir son lieu de travail en devenant contractuel dans la Fonction publique

Dans l'ensemble de la Fonction publique, le recrutement contractuel vous permet de choisir votre lieu de travail : vous ne candidatez qu'aux postes dont la localisation, précisée dans l'offre, vous convient. Si vous êtes recruté, tant mieux ; si ce n'est pas le cas, vous postulez à une autre annonce de votre choix. Ainsi, certains préfèrent ce statut à celui de fonctionnaire : c'est le cas des enseignants du second degré dont la pénurie facilite l'accès à des postes contractuels.

Comme dans le secteur privé, les candidats aux recrutements contractuels postulent en envoyant un CV et une lettre de motivation à l'employeur public qui a publié l'offre d'emploi. Un entretien de recrutement est ensuite proposé à ceux dont la candidature a été retenue.

### Les offres sont publiées sur

- <https://choisirleservicepublic.gouv.fr/nos-offres>,
- <https://emploi.fhf.fr>,
- <https://www.emploi-territorial.fr>,
- <https://www.pole-emploi.fr>.

Pour l'enseignement secondaire, chaque rectorat dispose d'une application de gestion des candidatures des contractuels nommée « Acloé ». Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV. Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du recrutement qui, le cas échéant, contacte le candidat.

La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant. ■

## ZOOM SUR L'AFFECTATION DES ENSEIGNANTS

Dans le secteur public, l'affectation des enseignants du **premier degré** s'organise en deux étapes :

- le **mouvement interdépartemental** (qui correspond à l'affectation dans un des départements de l'académie où ils ont été admis au concours) ;
- puis le **mouvement départemental** (qui correspond à l'affectation sur un poste dans le département obtenu).

Dans le **second degré**, l'affectation en tant qu'enseignant titulaire s'effectue également en deux temps :

- l'affectation dans une académie (mouvement inter-académique) ;

- l'affectation sur un poste dans l'académie obtenue (**mouvement intra-académique**).

Les possibilités de nomination dans une académie varient selon les disciplines et d'une année sur l'autre, cependant, certaines académies regroupent plus de 45 % des premières affectations dans le second degré : il s'agit de Créteil, Versailles et Amiens.

Pour calculer leur barème et estimer les possibilités d'affectation qu'ils peuvent envisager, le ministère met à la disposition des enseignants un « comparateur de mobilité » sur <https://info-mutations.phm.education.gouv.fr>.

# RÉUSSITE CONCOURS

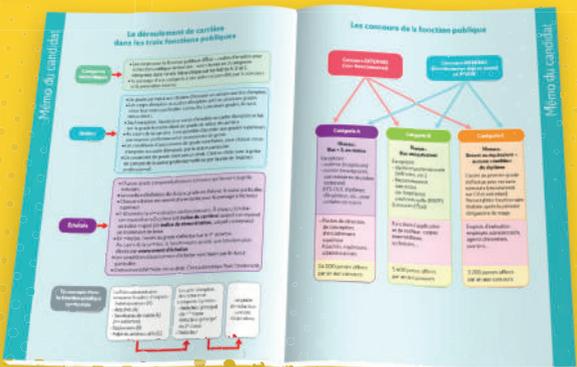
La collection qui vous coache pour intégrer la fonction publique !

VOTRE COACH CONCOURS

Méthode  
Faites le point  
Conseils du Jury  
À ne pas faire  
Infos importantes



VIDÉOS d'entretiens avec le jury



Retrouvez toute la collection en librairie, en e-librairie et sur boutique.editions-foucher.fr



# MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : CHOISIR D'ÉVOLUER

Envie d'évoluer, de se réaliser dans son travail, de rompre la routine, de retrouver sa motivation ou d'améliorer sa situation financière : la mobilité professionnelle se développe dans le public comme dans le privé, amplifiée par l'allongement des carrières. Et si la Fonction publique offre à ses agents titulaires la garantie d'un emploi à vie, elle ne les oblige pas pour autant à exercer les mêmes fonctions ou le même métier tout au long de leur carrière...

La carrière dans la Fonction publique n'est pas toujours un long fleuve tranquille : au contraire, les fonctionnaires ont l'opportunité, parfois sans bien la connaître, de pouvoir dynamiser leur parcours en occupant un poste différent au sein de la Fonction publique (d'État, territoriale, hospitalière) dont ils sont issus ou dans une autre, ou encore en exerçant leur métier différemment en restant dans la Fonction publique.

Par exemple, un conseiller d'orientation-psychologue peut devenir principal de collège (**mobilité fonctionnelle** à l'échelle d'un même ministère) tandis qu'un adjoint administratif peut changer de ministère au sein de la fonction publique d'État (**mobilité inter-ministérielle**) ou passer d'un poste en hôpital à un poste en mairie (**mobilité inter-fonction publique**).

Voici les dispositifs qui offrent aux agents des perspectives de carrière riches et diversifiées.

## FAIRE LE POINT SUR SA CARRIÈRE

### • L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est annuel et conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte sur un certain nombre de thèmes tels que les résultats professionnels obtenus par l'agent, les objectifs à atteindre, sa manière de servir, les acquis de l'expérience professionnelle, ses besoins de formation et ses perspectives d'évolution professionnelle. C'est donc l'occasion de trouver un **premier interlocuteur** dans le cadre d'un projet de mobilité.

### • Les conseillers mobilité-carrière

Des réseaux de conseillers mobilité-carrière (CMC) ont été mis en place dans toute la Fonction publique. Spécialistes de la mobilité, des parcours professionnels et du conseil en ressources humaines, ils sont à la fois des référents pour l'agent et pour l'administration.

### • Le bilan de compétences

Le bilan de compétences permet aux

agents titulaires ou contractuels d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations. Il sert à définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences peut être réalisé à la demande d'un agent ou sur proposition de l'administration. Il est financé sur les crédits de la formation continue, et pour le réaliser, un congé qui ne peut excéder 24 heures est accordé à l'agent par l'administration qui a accepté la demande de bilan. L'agent peut utiliser, à cette occasion, son compte personnel de formation (CPF).

Pour en savoir plus : [bit.ly/48uTrwQ](http://bit.ly/48uTrwQ)

## 1. SE FORMER

### • Le compte personnel d'activité (CPA)

Le compte personnel d'activité comprend :

- **Le compte personnel de formation (CPF)**, qui remplace le droit individuel à la formation (DIF) : il permet aux agents publics d'acquérir des droits à formation, chaque année et sans condition d'ancienneté de service (25 heures par an dans la limite de 150 heures au total ou, pour les moins diplômés, 50 heures par an dans la limite de 400 heures au total).

La formation sollicitée par l'agent peut être diplômante, certifiante ou professionnalisante, l'objectif étant de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, y compris vers le secteur privé.

- **Le compte d'engagement citoyen (CEC)**, qui permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance des activités citoyennes exercées par un agent (service civique, réserve militaire et autres,

engagement associatif, maître d'apprentissage...), à raison de 240 € par an dans la limite de 720 € au total.

Les droits résultant du CPA sont attachés à la personne et sont à ce titre conservés en cas de changement d'employeur. Ils sont consultables sur le portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Pour en savoir plus : [bit.ly/48IR8Xl](http://bit.ly/48IR8Xl)

### • Le congé de formation professionnelle (CFP)

D'une durée maximum de trois années pour l'ensemble de la carrière (il peut être utilisé en une seule ou plusieurs fois), le CFP vise à parfaire sa formation par le biais de stages de formation à caractère professionnel ou personnel qui ne sont pas proposés par l'administration. Il peut donc s'agir d'un projet de reconversion professionnelle.

Il ne peut être accordé que si l'agent, titulaire ou non, a accompli au moins trois années de services effectifs dans la Fonction publique.

Durant les 12 premiers mois (24 dans la FPH) du congé de formation professionnelle, le fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé.

**À noter :** l'agent titulaire s'engage à rester au service de la Fonction publique pendant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité mensuelle forfaitaire et, en cas de rupture de l'engagement, à rembourser le montant de cette indemnité à concurrence de la durée de service non effectuée.

> suite p. 44

L'administration de l'agent peut néanmoins dispenser à respecter cette obligation de servir, notamment lorsque le congé de formation professionnelle vise une reconversion professionnelle.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3t9ILVr](https://bit.ly/3t9ILVr)

## • La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour bénéficier d'un diplôme reconnu et susceptible de donner accès à une seconde carrière, il est parfois possible de passer par la VAE : celle-ci permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle sous condition que ceux-ci soient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3rtLIUB](https://bit.ly/3rtLIUB)

## 2. RÉALISER SA MOBILITÉ

### • L'avancement de grade

L'avancement de grade est une promotion qui appelle l'agent à des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un grade supérieur. Prenons l'exemple du corps ou du cadre d'emploi d'adjoint administratif qui compte trois grades : adjoint administratif, adjoint administratif principal de deuxième classe et adjoint administratif de première classe.

L'avancement de grade, c'est-à-dire d'adjoint administratif à adjoint administratif principal de deuxième classe puis de première classe, peut se faire de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur, par le jeu de l'ancienneté.

Il peut être accéléré grâce à une sélection professionnelle, notamment après **examen professionnel**. Celui-ci concerne les agents titulaires mais aussi non titulaires de la Fonction publique : les agents

lauréats de l'examen professionnel sont inscrits sur un **tableau d'avancement**. La nomination dans le nouveau grade se fait au fur et à mesure des vacances d'emplois, dans l'ordre d'inscription des agents sur le tableau.

### • La mutation

Pour tout fonctionnaire titulaire, la mutation consiste à changer de type de poste (mutation fonctionnelle), de lieu (mutation géographique), ou de l'entité qui l'emploie (mutation structurelle), sans changer de corps ou de cadre d'emploi, ni de grade, ni d'ancienneté. La mutation doit avoir lieu au sein de la même fonction publique.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/48soCJg](https://bit.ly/48soCJg)

### • La voie des concours

Entré avec ou sans concours dans la Fonction publique, vous gardez la possibilité de l'intégrer définitivement ou d'y évoluer par la voie des concours :

- **externes**, si vous détenez les diplômes requis ;
- **internes**, si vous justifiez de la durée de services effectifs demandée, spécifiée dans le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emploi.

Le service de gestion du personnel peut vous aider à vous préparer, soit par la mise en place de cours au sein même de l'administration, soit par une participation éventuelle à vos frais d'inscription à une préparation.

**Pour en savoir plus :** [bit.ly/3RBkBME](https://bit.ly/3RBkBME)

### • La mise à disposition

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire ou de l'agent contractuel en CDI qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération

correspondante, mais qui exerce des fonctions hors du service où il a vocation à servir. Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition est possible auprès des services de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des organisations internationales intergouvernementales.

Cette mise à disposition est de 3 ans, renouvelable... indéfiniment. Par ailleurs, aucune durée préalable de service n'est demandée.

À la fin de la mise à disposition, si l'agent ne peut être affecté dans ses fonctions antérieures, il est placé dans l'un des emplois correspondant à son grade.

**Pour en savoir plus : [bit.ly/3LBgcVW](https://bit.ly/3LBgcVW)**

### • Le détachement

Les différences entre la mise à disposition et le détachement résident en quelques dispositions : dans cette position, vous êtes rémunéré par votre administration d'accueil.

Parmi les cas possibles de détachement, les plus fréquents sont ceux :

- auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'État,
- lors d'un stage suite à la réussite d'un concours,
- pour enseigner à l'étranger,
- au sein d'une collectivité territoriale,
- pour une mission de coopération,
- pour exercer des fonctions de membre

du gouvernement, ou un mandat de membre de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen, ou un mandat local,

- pour exercer un mandat syndical.

Aucune durée préalable de service n'est demandée, mais il faut être titulaire. Le détachement peut durer jusqu'à 5 ans renouvelables. Si le détachement prend fin, le fonctionnaire est obligatoirement réintégré, immédiatement et au besoin en surnombre, dans son corps d'origine et affecté à un emploi correspondant à son grade. Si le détachement est renouvelé, une intégration doit être proposée à l'agent dans le corps ou le cadre d'emploi d'accueil.

**Pour en savoir plus : [bit.ly/459mCCS](https://bit.ly/459mCCS)**

### • La disponibilité

L'agent titulaire qui souhaite exercer une activité professionnelle dans une entreprise privée peut demander une mise en disponibilité : cette situation lui permet de quitter temporairement la Fonction publique sans démissionner. Pendant cette période, il ne perçoit plus son traitement et sa carrière cesse de progresser.

D'une durée de 3 ans, renouvelable sans excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière, elle s'accompagne d'un droit à la réintégration du fonctionnaire. Elle peut néanmoins lui être refusée pour nécessités de service. D'autres types de disponibilités, de droit ou sur demande, présentent des conditions d'accès et des droits différents.

**Pour en savoir plus : [bit.ly/3t0TWYP](https://bit.ly/3t0TWYP) ■**



## LE GUIDE DE LA MOBILITÉ



# LA BOÎTE À OUTILS POUR CHOISIR SON FUTUR MÉTIER



Choisir le service public  
<https://choisirleservicepublic.gouv.fr>

Lancée en mai 2023, la plateforme [choisirleservicepublic.fr](https://choisirleservicepublic.gouv.fr) rassemble toutes les offres d'emploi et les informations sur les métiers des trois versants de la Fonction publique. Elle renvoie aussi vers les sites d'annonce des concours de la fonction publique d'État (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/calendrier-general-concours>), hospitalière (<https://www.concours-fph.ars.sante.fr>) et territoriale (<https://www.concours-territorial.fr>).



Odaim (Outil D'Aide À l'Identification des Métiers de l'État)  
<https://odaim.fonction-publique.gouv.fr/>

Odaim propose un test d'auto-évaluation des compétences : après avoir évalué ses savoir-être et savoir-faire en 40 questions, l'utilisateur obtient la liste des métiers de la fonction publique d'État qui présentent le plus fort taux d'adéquation avec son profil. En complément, le module « Proximité de métiers » propose une liste de métiers susceptibles de correspondre à son utilisateur en termes de compétences requises. Enfin, Odaim permet de consulter le Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (Rime) et d'accéder à des fiches métiers. Le Rime a vocation à être remplacé par le Répertoire des Métiers de la Fonction Publique (RMFP) : intégré à la plateforme Choisir le service public, il décrit l'ensemble des métiers des trois versants de la Fonction publique.



Place de l'apprentissage et des stages  
<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

Place de l'apprentissage et des stages rassemble toutes les offres d'apprentissage et de stage, à consulter par niveau de diplôme, par domaine d'activité, par département, par région et même par pays ! En effet quelques offres se situent à l'étranger.



Vocation Service public - <https://vocationservicepublic.fr>

[vocationservicepublic.fr](https://vocationservicepublic.fr) est un site indépendant qui rassemble toutes les informations pour entrer et bouger dans la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière et Ville de Paris) : actualité et alertes recrutements, calendrier des concours, dossiers thématiques, fiches métiers et concours, grilles indiciaires, vidéos sur la recherche d'emploi, témoignages et conseils, test exclusif « Quel métier choisir ? »...



Le répertoire des métiers du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)  
<https://bit.ly/2YRwS6D>

Le répertoire des métiers du CNFPT donne accès aux fiches qui décrivent les métiers de la fonction publique territoriale. L'utilisateur peut entrer le nom d'un métier dans le moteur de recherche ou consulter des listes de métiers. La rubrique « proximité entre métiers » permet quant à elle de consulter, après avoir entré un métier dans le moteur de recherche, une liste d'autres métiers qui présentent des activités proches ou transférables, et vers lesquels une mobilité professionnelle est envisageable.



Le Guide des métiers de l'ANFH - <https://metiers.anfh.fr>  
 (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

Le Guide des métiers de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) permet de consulter la liste des métiers de la fonction publique hospitalière classés par ordre alphabétique ou sélectionnés en fonction de différents critères. Les fiches métiers, très complètes, décrivent notamment les activités exercées, les diplômes et la formation requis, le statut dans la Fonction publique, les conditions de travail, les possibilités d'évolution... Ce Guide des métiers s'appuie sur le Répertoire des métiers de la santé et de l'autonomie de la fonction publique hospitalière élaboré par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du ministère en charge de la santé, en cours de refonte (<https://bit.ly/3aokYmE>).



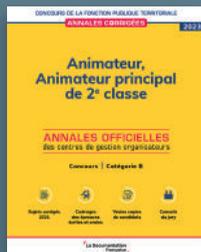
# RÉUSSIR LES CONCOURS AVEC ELLIPSES !



[www.editions-ellipses.fr](http://www.editions-ellipses.fr)



# Aborder efficacement les prochains concours et examens de la **fonction publique** !



**Animateur. Animateur principal de 2<sup>e</sup> classe 2023**  
Catégorie B

Réf : 9782111575776 – 18 €



**Rédacteur. Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe 2023**  
Catégorie B

Réf : 9782111575783 – 22 €



**Les politiques publiques**  
Réf : 9782111577053  
25 € – Pdf/Epub : 17,49 €



**L'économie aux concours**  
Réf : 9782111577527  
13 € – Pdf/Epub : 8,99 €



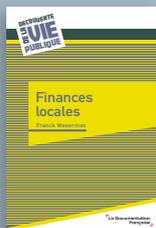
**La RAEP : La valorisation du parcours professionnel**  
Réf : 9782111577466  
15,90 € – Pdf 12,99 €



**La composition aux concours**  
Réf : 9782111576087  
13 € – Pdf/Epub : 12,99 €



**Finances publiques**  
Réf : 9782111577374  
13 € – Pdf/Epub : 8,99 €



**A paraître en novembre**  
**Finances locales**  
Réf : 9782111577732  
13 € – Pdf/Epub : 8,99 €



**La justice**  
Réf : 9782111577404  
13 € – Pdf/Epub : 8,99 €



**Institutions et droit de l'environnement**  
Réf : 9782111576483  
13 € – Pdf/Epub : 8,99 €



**A paraître en octobre**  
**Guide des politiques territoriales de A à Z**  
Réf : 9782111577183  
17 € – Pdf/Epub : 11,99 €

**La Documentation française**

Disponibles en librairie  
Retrouvez toute notre offre sur [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)